REÇU EN PREFECTURE
Le 03 juillet 2024
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-212500565-20240620-D007557I0-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Etaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 4 - Analyse des Besoins Sociaux 2023

Délibération n° 007557

4
Analyse des Besoins Sociaux 2023

Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	06/06/2024	Favorable unanime

Résumé :
L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est produite annuellement par le Centre Communal d'Action Sociale. Sa présentation en Conseil Municipal représente un temps fort du dialogue entre la Ville et son CCAS.
L'ABS a vocation à objectiver, analyser et anticiper les besoins de la population communale, afin de définir l'orientation de l'action sociale en particulier et des politiques publiques en général. Son ambition est également d'approfondir la connaissance des élus, des services et des partenaires associatifs sur les enjeux sociaux du territoire dans une perspective dynamique et comparative.
L'ABS 2023 reprend, comme chaque année, cinq grandes thématiques ainsi qu'un focus qui, pour chacune des thématiques, s'attache en 2023 à mettre en avant des données propres aux quartiers de Besançon ainsi qu'à leurs différents secteurs. Publiées conjointement, les fiches quartiers de l'Observatoire Socio-Urbain de l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche Comté (AUDAB) sont une ressource première de la construction de l'ABS. Leur lecture complète l'approche synthétique proposée par l'ABS.

I - Contexte et enjeux

Elément central de l'axe 1 du Projet Social 2022-2026 du CCAS, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a pour objectif de faciliter la compréhension des besoins, qu'ils soient existants ou à venir, des populations, notamment les plus fragiles, habitant sur le territoire communal.
C'est un document réglementaire d'analyse des problématiques sociales, qui vise à approfondir la connaissance des élus, des services, des partenaires institutionnels et associatifs sur les enjeux sociaux d'un territoire. L'ABS est également un outil d'aide à la décision. Il permet au CCAS d'établir et de faire évoluer la feuille de route des politiques sociales et d'assurer sa mission de coordination des interventions sociales à l'échelle de la commune.

La réalisation d'une ABS annuelle ne figure plus au titre des obligations des CCAS depuis la loi NOTRe du 7 août 2015. Toutefois, le décret du 21 juin 2016, pris en application de la loi NOTRe, réaffirme le rôle structurant de l'ABS pour les CCAS. Le décret distingue deux types d'ABS :

- une ABS exhaustive réalisée dans l'année civile qui suit le renouvellement des Conseils municipaux.
- des ABS complémentaires, facultatives, proposées les années suivantes, qui intègrent des focus sur une thématique spécifique.

Le CCAS de Besançon a choisi de publier une ABS complète chaque année, en intégrant depuis 2021 un focus thématique annuel.
La publication de l'ABS 2023 coïncidant avec la signature d'un nouveau Contrat de Ville et la reconnaissance de deux nouveaux quartiers prioritaires à Besançon, ce focus s'attache à distinguer des données relatives aux quartiers bisontins mais aussi aux différents secteurs qui les composent.

1.1. Temporalité de l'ABS

La collecte des données de l'ABS 2023 a été engagée en fin d'année 2023 et jusqu'au 05 mars 2024.
La synthèse et l'analyse des données, ainsi recueillies sur une période plus tardive que pour les ABS précédentes, ont permis d'intégrer des données issues d'études dont la date de publication ne permettait pas, jusque-là, la prise en compte dans la rédaction du document.
L'ensemble des éléments visent à éclairer les décisions relatives aux politiques sociales et orienter, de façon générale, les politiques publiques à l'échelle de la commune.

L'ABS 2023 a été réalisée à partir des données actualisées issues des sources suivantes :

- Les résultats du recensement de la population de 2020 (RP) de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Ces résultats sont publiés chaque année en milieu d'année pour l'année N-3. Il s'agit du recensement de la population de Besançon et de territoires de comparaison (Grand Besançon Métropole [GBM], département du Doubs, région Bourgogne Franche-Comté et villes comparables à Besançon concernant la démographie, le logement, les revenus, l'activité économique).

- Les notes et analyses publiées par l'INSEE Bourgogne Franche-Comté sur les évolutions démographiques, sociales et économiques enregistrées avant et après le recensement de 2020.

- Les études de l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) et les Fiches quartiers de l'Observatoire Socio-Urbain, publiées progressivement durant l'année 2023 et mises à jour en janvier 2024.

- Les portraits de quartiers réalisés par la Direction du Contrat de Ville (Grand Besançon Métropole).

- Les notes de conjoncture de la Banque de France, sur la situation économique régionale, parues jusqu'en décembre 2023.

- Les données et analyses de Pôle emploi sur la situation de la Demande d'Emploi Fin de Mois (DEFM) à Besançon et en proximité, arrêtées au 31 décembre 2023, ainsi que les taux de chômage actualisés des Zones d'Emploi de Bourgogne Franche-Comté, connues au 31 janvier 2024.

- L'étude Action Tank Entreprise et Pauvreté publiée par la Banque Postale en février 2024.

- Les statistiques annuelles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur les prestations sociales délivrées aux habitants de Besançon et du Grand Besançon Métropole, arrêtées au 31 décembre 2022.

- Les statistiques communales de l'année 2022 sont délivrées en juillet de l'année 2023 et les statistiques infra communales de l'année 2022 délivrées en novembre de l'année 2023, ainsi que les notes et analyses présentées par la CAF sur l'évolution de ces dispositifs.

- Les statistiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Doubs pour Besançon et le Grand Besançon Métropole actualisées à la date de transmission, sur l'accès aux droits et l'accès aux soins (juillet 2023).

- Les données de Santé publique France sur le changement climatique, mises à jour en avril 24 et novembre 2023, ainsi que le Bilan canicule 2023 publié en février 2024.

- Les résultats, statistiques, informations et analyses des administrations et services de la Ville de Besançon, services de l'état civil, de Grand Besançon Métropole, de l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB).

Cette liste n'est pas exhaustive, tout au long du document, le lecteur est orienté vers la source de la donnée.

II - L'Analyse des Besoins Sociaux 2023

a. Contenu de l'ABS

L'ABS 2023 est constituée du cahier «grandes thématiques » composé de 5 chapitres présentant le contexte socio-économique, la démographie, les revenus et niveaux de vie, l'habitat - cadre de vie et la santé - prévention.

C'est le thème des quartiers qui a été retenu au titre du focus 2023. Ce thème est abordé successivement dans chacun des chapitres de l'ABS et met en évidence un ou plusieurs indicateurs permettant de mettre en perspective les données relevant de chaque quartier, à l'échelle la plus fine, celle de l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique).
L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Ce périmètre d'observation permet de respecter des critères géographiques et démographiques, mais aussi d'avoir des contours identifiables sans ambigüité et stables dans le temps.
Les fiches quartiers de l'Observatoire Socio-Urbain (OSU) de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) ont constitué une ressource centrale pour la rédaction de l'ABS en général et des focus quartiers en particulier, puisqu'elles présentent les données et les évolutions de chacun des quartiers bisontins à l'échelle de l'IRIS.
Elles sont disponibles sur la page CCAS du site internet besancon.fr.

b. Elaboration de l'ABS 2023

La mission d'appui de la Direction Générale du CCAS a piloté la réalisation de l'ABS, de la collecte des données à leur analyse par thématique, jusqu'à sa rédaction.
La Direction Santé Publique de la Ville de Besançon a contribué à la réalisation du chapitre V sur la thématique santé.
De nombreux services de l'Etat, du Département, de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon contribuent à alimenter les données et analyses des territoires.
L'ABS se veut contributive, informative et comparative, c'est pourquoi ce document réunit des chiffres relevant de différents territoires.
Un panel de comparaisons est régulièrement proposé afin de mettre les données en perspective. Il est composé de villes françaises aux caractéristiques similaires à Besançon (Limoges, Amiens), de villes ou de territoires ayant une incidence géographique avec Besançon (le Grand Besançon Métropole, le Département du Doubs, la Région Bourgogne Franche-Comté, les villes de Dijon et Mulhouse).

2.3 Diffusion de l'ABS 2023

L'ABS du CCAS est partagée, à la fois avec les services de la Ville et de Grand Besançon Métropole.
Cette ABS est également partagée dans le cadre de la construction du projet social du CCAS, à commencer avec les associations qui œuvrent en matière d'action sociale. Celles-ci se voient présenter les grandes lignes du document lors des rencontres associatives qui se déroulent en amont du forum de l'innovation sociale Lundisociable. La présentation complète du document ABS finalisé a été faite au Conseil d'Administration du CCAS le 10 avril 2024.
L'ABS a vocation à être diffusée largement, non seulement auprès des décideurs pour les éclairer dans leurs choix, mais également auprès des professionnels et bénévoles de l'action sociale et, de façon plus large, des acteurs du vivre ensemble au quotidien dans les quartiers.
Le cahier « les grandes thématiques » a pour ambition de proposer, au plus grand nombre, une information claire et accessible sur les situations actuelles ou potentielles de vulnérabilité à Besançon.
Le document imprimé est également consultable et téléchargeable sur le site besancon.fr.
Sa présentation offre la possibilité d'une lecture à plusieurs niveaux : elle allie un contenu rédactionnel, des tableaux statistiques et des infographies, afin de rendre le document accessible au plus grand nombre, conformément à l'axe 4 du Projet Social du CCAS.

Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nathalie BOUVET, et MM. Sébastien COUDRY, Nathan SOURISSEAU, Aurélien LAROPPE et Anthony POULIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

CCAS
Besançon
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2023

5 GRANDES THÉMATIQUES / FOCUS QUARTIERS

Avril 2024

1

CONTEXTE
SOCIO-ÉCONOMIQUE
pages 6-11

2

DÉMOGRAPHIE,
POPULATION
pages 12-18

C

CONTRAT
DE VILLE
pages 4-5

3

REVENUS
ET NIVEAUX DE VIE
pages 18-23

4

HABITAT
& CADRE DE VIE
pages 24-29

5

SANTÉ &
PRÉVENTION
pages 30-39

SOURCES DOCUMENTAIRES ET REMERCIEMENTS

La collecte des données de l'ABS 2023 a été engagée au cours de l'année 2023 jusqu'au 5 mars 2024. La synthèse et l'analyse des données recueillies jusqu'en début d'année 2024 a pour objectif d'éclairer le débat d'orientations budgétaires sur les politiques sociales de l'année à venir.

L'ABS est élaborée à partir de données issues de différents observatoires qui, chacun, s'adossent à des temporalités spécifiques, il s'agit principalement :

- *Des résultats du recensement de la population de 2020 (RP) de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Ces résultats sont publiés chaque année en milieu d'année pour l'année N-3. Il s'agit du recensement de la population de Besançon et de territoires de comparaison, Grand Besançon Métropole, département du Doubs, région Bourgogne-Franche-Comté et de villes comparables à Besançon concernant la démographie, le logement, les revenus, l'activité économique.*
- *Des notes et analyses publiées par l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté sur les évolutions démographiques, sociales et économiques enregistrées avant et après le recensement de 2020.*
- *Des études de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB). Et en particulier des fiches quartiers de l'Observatoire Socio-Urbain mises à jour spécifiquement en vue de la publication de cette ABS 2023. Ces fiches sont destinées à être mises en ligne conjointement à l'ABS 2023 et permettent de compléter et de préciser la lecture des grandes thématiques.*
- *Des données et analyses de Pôle Emploi sur la situation de la Demande d'Emploi Fin de Mois (DEFM) à Besançon et en proximité arrêtées au 31 décembre 2023 ainsi que les taux de chômage actualisés des zones d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté connues au 31 janvier 2024.*
- *Des statistiques annuelles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs sur les prestations sociales délivrées aux habitants de Besançon et du Grand Besançon, arrêtées au 31/12/2021. La livraison des données infra-communales n'a pas pu avoir lieu en 2023, la base de données créée par la Caisse nationale d'allocations familiales étant en cours de refonte.*
- *Des statistiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Doubs pour Besançon et le Grand Besançon actualisées à la date de transmission sur l'accès aux droits et l'accès aux soins (juillet 2023).*
- *Des données de Santé Publique France sur le changement climatique mises à jour en février 2024, du registre des tumeurs du Doubs, avril 2022.*
- *Des résultats, statistiques, informations et analyses des administrations et services de la Ville de Besançon services de l'état civil, de Grand Besançon Métropole.*
- *Des services mutualisés Ville/GBM/CCAS, de la documentation et de l'information géographique pour la recherche et le traitement des informations essentielles à la compréhension et l'analyse des problématiques sociales et de la conjoncture.*

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout au long du document, le lecteur est orienté vers la source de la donnée, et sur des commentaires et analyses présentés par différents observatoires et partenaires que nous remercions de leur collaboration précieuse.

QUELQUES MOTS **et plus**

Madame, Monsieur,
Chères Bisontines et Bisontins,

Notre responsabilité, en tant qu'élus, est de concrétiser à l'échelle locale et urbaine un projet de société qui couvre à la fois les préoccupations quotidiennes et les enjeux mondiaux. L'une de nos priorités, parce qu'elle est un prérequis à la cohésion sociale, est de réduire les inégalités, en nous appuyant sur l'héritage social de notre territoire. Nous nous devons de protéger et d'accompagner au mieux les plus fragiles d'entre nous, d'autant plus que ces dernières années ont été particulièrement difficiles, exacerbant les divisions sociales et fragilisant les plus vulnérables, accumulant ainsi les risques sociaux et de santé.

Cette politique est mise en œuvre par notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et pour la rendre efficace, nous devons comprendre précisément le contexte social de notre ville.

C'est là que l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) prend toute son importance. Spécificité du CCAS de la Ville de Besançon, la rédaction annuelle d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à l'échelle de la commune nous permet d'adosser le projet social du CCAS sur une réalité finement connue. Elle nous permet de réagir aux besoins de nos concitoyens de manière proactive.

Outil d'objectivation des données et d'identification des problématiques sociales, l'ABS est construite en collaboration avec les différents partenaires institutionnels du CCAS et s'appuie sur leurs ressources spécifiques. Au premier rang d'entre eux, l'AUDAB, Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté, met au service de notre ABS le travail de son Observatoire Socio-Urbain (OSU) des quartiers de Besançon.

Dans une année 2023 qui préfigure un nouveau Contrat de Ville, dont le CCAS est signataire pour la première fois, il nous apparaissait important de dégager des indicateurs propres aux quartiers, et de mesurer les disparités au sein de notre ville. C'est le sens du focus qui est proposé au sein de chacune des cinq grandes thématiques traditionnellement traitées dans ce document.

Axée sur les quartiers, l'ABS rappelle également le rôle majeur de la politique du Contrat de Ville qui compte désormais deux nouveaux quartiers prioritaires, Battant et les Hauts de Saint-Claude. Cette lecture fine du territoire doit permettre à l'ensemble des acteurs d'appuyer leurs réflexions et leurs orientations.

Notre Analyse des Besoins Sociaux est à leur service et c'est pour cela que nous souhaitons que ce travail soit largement partagé.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente du CCAS

Sylvie WANLIN
Adjointe à la Maire à la Solidarité
Vice-Présidente du CCAS

CONTRAT DE VILLE DU GRAND BESANCON 2024-2030

QUARTIERS 2030 : FAIRE SOCIÉTÉ POUR NOS QUARTIERS

La politique de la ville est définie par la loi[1] comme « ...une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants... ».

Après un premier volet signé en 2015, le nouveau Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole s'inscrit dans un contexte institutionnel et partenarial qui a évolué au fil des ans et des dispositifs, mais qui reste cohérent dans son souci de mieux articuler les dimensions éducatives, économiques, sociales et urbaines qui concourent au développement des quartiers et à l'émancipation de leurs habitants.

La volonté, initiée par la Ville de Besançon, clairement exprimée par l'ensemble des acteurs mobilisés, est de privilégier à travers ce nouveau Contrat de Ville une approche territorialisée et commune, facilement appropriable par l'ensemble des acteurs et des habitants.

Issu de l'évaluation du précédent dispositif, des concertations et des groupes de travail avec les habitants, les acteurs des quartiers, et les acteurs institutionnels, le Contrat de Ville se compose :

- **d'un contrat cadre** (1re partie) qui constitue le socle commun à tous les quartiers qui relèvent du Contrat de Ville,
- **de portraits de quartier** (2e partie), qui sont des éléments de connaissance, essentiellement statistiques, de chaque quartier prioritaire et qui seront remis à jour périodiquement (en fonction de la disponibilité des indicateurs),
- **de projets de quartier** (3e partie), resserrés sur des priorités et objectifs propres à chaque territoire prioritaire.

DEUX TYPES DE QUARTIERS SONT DISTINGUÉS PAR LE CONTRAT DE VILLE

Les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires[2] sont déterminés par l'application d'un critère unique : la concentration de pauvreté dans un quartier d'au moins 1 000 habitants situé dans une agglomération d'au moins 10 000 habitants :

Quartiers prioritaires "reconduits" : Planoise, Montrapon, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils.

Nouveaux quartiers prioritaires : Battant et Hauts de Saint-Claude.

Les quartiers fragiles

D'autres quartiers doivent faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de fragilités avérées (économiques, sociales) de leurs habitants.

- Cité Curie-Pasteur à Novillars.
- Besançon : cité Viotte, cité des Vareilles, cité de l'Amitié, secteur Pesty et cité de la Pelouse.

LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

22 partenaires signataires, parmi lesquels figure pour la première fois le CCAS de Besançon, s'engagent à œuvrer conjointement dans les quartiers prioritaires et fragiles pour :

→ **Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants :**

- rendre plus accessibles et inclusifs le logement, la rue, le quartier, la ville ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...) ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles.

→ **Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation :**

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité.

→ **En mettant en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, "l'aller vers ensemble" à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions :**

- des actions de médiation,
- des processus de mobilisation et des temps de participation,
- et des réseaux d'information et de communication.

SOURCES : 1. Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 - 2. Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023

LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET FRAGILES [3]

Issu d'une démarche spécifique au Contrat de ville, le découpage géographique des quartiers de la politique de la ville ne correspond pas à la répartition classique des quartiers par IRIS. Les indicateurs statistiques qui en résultent diffèrent donc de ceux issus des autres données publiées dans l'ABS. Ce redécoupage rend donc impossible de calculer au 1er trimestre 2024 certaines données pour les deux nouveaux quartiers prioritaires, Battant et Hauts de Saint-Claude. Une présentation des éléments de diagnostic et du projet de quartier de ce deux nouveaux quartiers est proposée ci-dessous.

Planoise · *Palente-Orchamps* · *Clairs-Soleils* · *Montrapon* · *Battant* · *Hauts de Saint-Claude*

Répartition des populations vivant dans les quartiers prioritaires

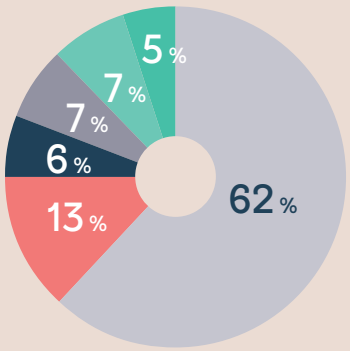

Taux de pauvreté

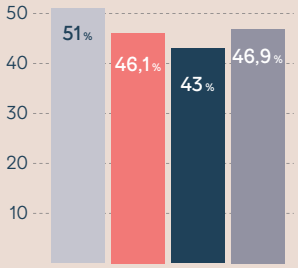

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

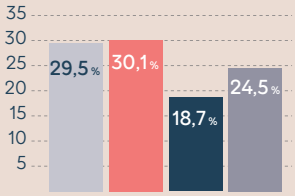

Foyers touchant le RSA socle

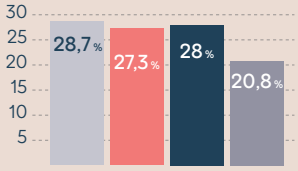

Part des demandeurs d'emploi catégories A, B et C

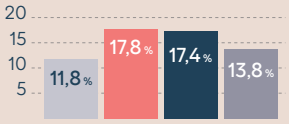

BATTANT

1 800 habitants

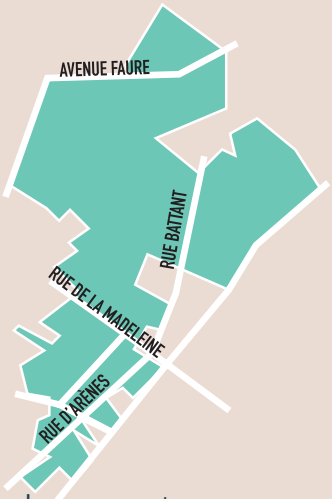

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- 8 % de logements sociaux vacants
- Climat social
- Qualité de vie
- Vitalité économique

HAUTS DE SAINT-CLAUDE

1 144 habitants

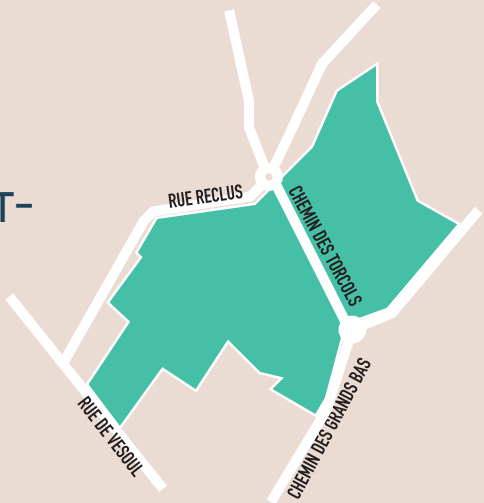

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- 100 % de logements sociaux
- Nombreuses familles avec enfants
- Cadre de vie
- Services publics

SOURCES : 3. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain, données CAF 2021 / Direction du Contrat de Ville - Grand Besançon Métropole

1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

STAGNATION DE LA CROISSANCE ET ORIENTATION DU CHÔMAGE À LA HAUSSE[1]

En moyenne sur l'année 2023, le PIB français augmente de 0,9 %, après +2,5 % en 2022 et +6,4 % en 2021. Tandis que l'Allemagne est entrée en récession (-0,3 %) sur la même période, cette croissance annuelle provient surtout d'une forte hausse au deuxième trimestre 2023, l'activité ayant été stable le reste de l'année. La consommation des ménages baisse légèrement en fin d'année (-0,1 % au quatrième trimestre après +0,5 %). Durant le dernier trimestre, les achats de biens par les ménages se contractent de 0,6 %, en particulier la consommation alimentaire (-1,1 %). La consommation énergétique, quant à elle, se replie fortement (-2,5 %). En volume, le PIB national termine l'année en stagnation (0 % au dernier trimestre 2023).

Au troisième trimestre 2023, dans un contexte d'activités économiques au ralenti, le taux de chômage a augmenté de 0,2 point par rapport au trimestre précédent, s'établissant à 7,4 % de la population active. Il se situe donc au même niveau qu'au deuxième trimestre 2022, mais reste nettement au-dessous de son pic de mi-2015 puisqu'il est inférieur de -3,1 points.

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage repart à la hausse, mais demeure toujours bas à 6,5 %. Avec 6,7 %, le département du Doubs affiche une hausse modérée de 0,2 point. En croissance quasi continue depuis la fin de la crise sanitaire, l'emploi salarié reste stable pour le quatrième trimestre consécutif.

REFLUX DE L'INFLATION APRÈS UN FORT IMPACT DE HAUSSE DES PRIX[2]

En décembre 2023, les prix à la consommation augmentent de 3,7 % sur un an. Selon l'estimation réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 3,1 % en glissement annuel en janvier 2024. Cette désinflation serait due au ralentissement sur un an des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Si l'inflation reflue depuis la mi-2023, du fait notamment du ralentissement sensible de la hausse des prix alimentaires et des matières premières, les prix des services demeurent quant à eux relativement dynamiques. Ainsi, les services, qui pèsent environ 50 % dans le panier de consommation des ménages, sont depuis octobre 2023 les principaux contributeurs à l'inflation d'ensemble.

De ce fait, l'évolution de ces prix, pour lesquels le coût du travail joue un rôle prépondérant, renseigne sur le risque d'un emballement de la boucle prix-salaire. Si l'indexation, ou tout au moins le rattrapage des niveaux de rémunération sur l'évolution des prix est indispensable à la préservation du pouvoir d'achat, le potentiel levier inflationniste demeure un effet pervers de cette équation.

Il faut par ailleurs remarquer que le niveau d'inflation atteint fin 2023 demeure supérieur à la longue période de maîtrise de la hausse des prix à la consommation qui a précédé la crise sanitaire.

Les taux d'intérêts élevés et les faibles mises en chantier freinent l'emploi dans la construction et l'immobilier qui restent deux secteurs économiques majeurs orientés à la baisse. Les prix des biens immobiliers qui ont connu une progression soutenue, voire excessive dans certaines zones durant plusieurs années, ne connaissent pas de baisse à Besançon, en dépit d'un volume de transactions restreint.

SOURCES : 1. FRANCE TRAVAIL / DARES, janvier 2024 - 2. INSEE, Informations rapides, 04/01/2024, Indice des prix à la consommation, résultats provisoires (IPC), décembre 2023

4,9 %

Hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation en France en 2023, en %

Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) [3]

Variation mensuelle observée
Glissement annuel

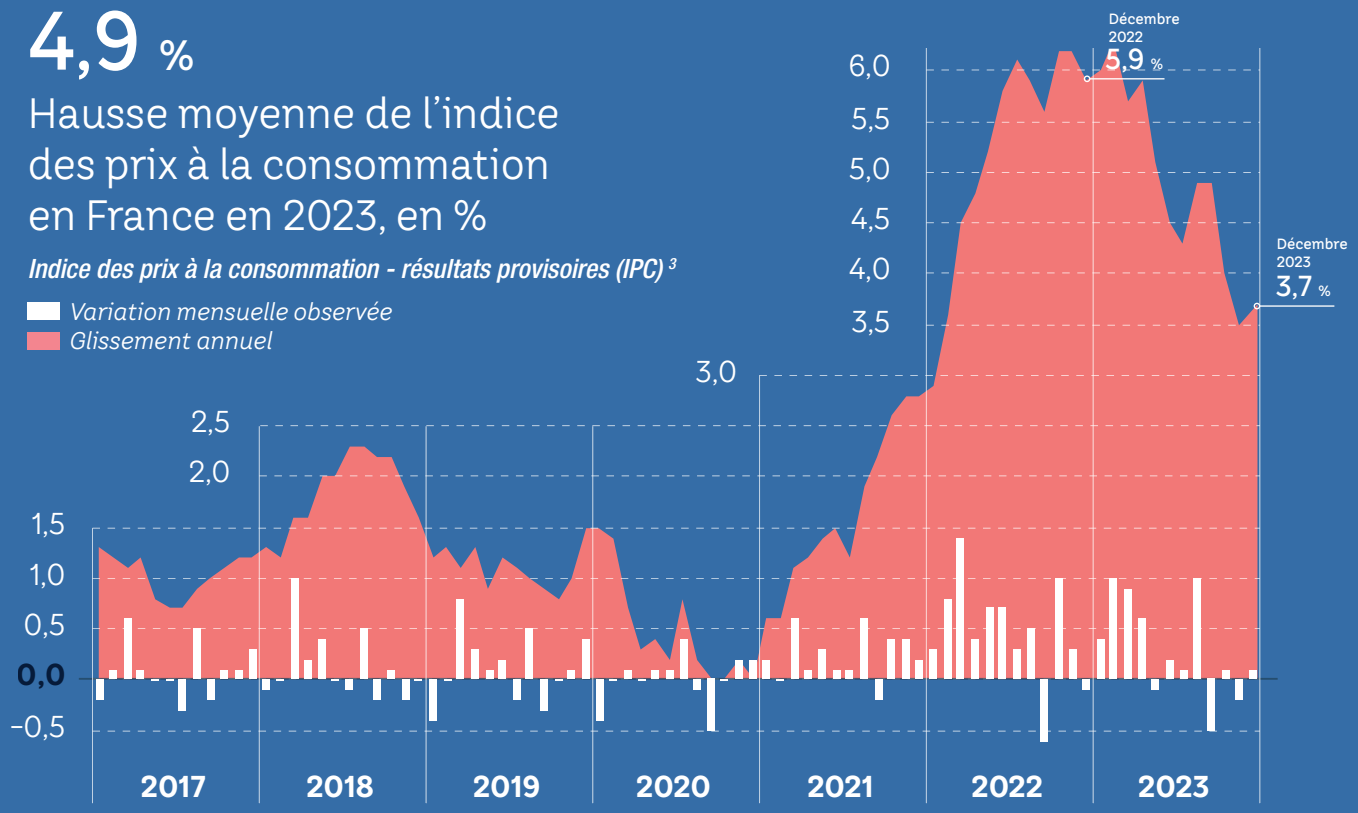

Évolutions de l'emploi salarié et du taux de chômage par département au 3e trimestre 2023 [4]

	EMPLOI SALARIÉ		TAUX DE CHÔMAGE	
	Effectifs	Évolution annuelle (%)	TAUX (%)	Évolution annuelle (point)
CÔTE-D'OR	221 300	+0,9	**5,8**	+0,1
DOUBS	200 300	+0,1	**6,7**	+0,2
JURA	87 800	+0,1	**5,4**	+0,3
NIÈVRE	64 600	+0,1	**6,8**	+0,0
HAUTE-SAÔNE	69 400	-1,0	**6,5**	+0,1
SAÔNE-ET-LOIRE	191 800	-0,1	**6,7**	+0,3
YONNE	109 900	-0,3	**7,0**	+0,3
TERRITOIRE DE BELFORT	49 500	-1,0	**8,7**	+0,4
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	994 700	+0,0	**6,5**	+0,2
FRANCE HORS MAYOTTE	27 038 700	+0,8	**7,4**	+0,2

Évolution de l'emploi salarié en BFC [4]

Emploi salarié total ····· *Emploi salarié privé*

en France hors Mayotte

Emploi salarié total ····· *Emploi salarié privé*

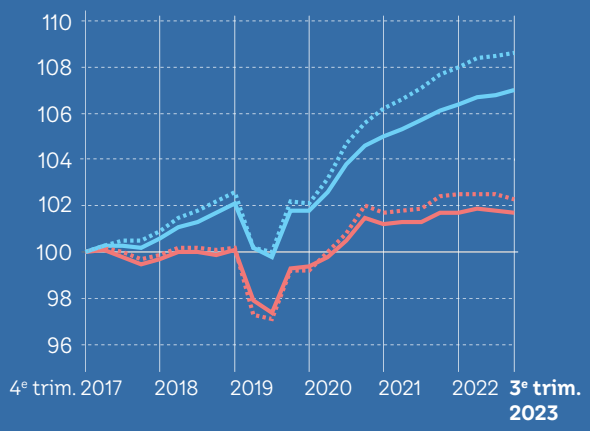

LE TAUX DE CHÔMAGE comptabilise les personnes en âge de travailler (15 ans ou +) sans emploi, qui n'ont pas travaillé et sont en recherche d'emploi depuis un mois ou en ont trouvé un qui commence dans les 3 mois. **L'INFLATION** est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

SOURCES : 3. INSEE, Informations rapides, 04/01/2024, Indice des prix à la consommation, résultats provisoires (IPC), décembre 2023 - 4. INSEE, Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté, Janvier 2024, n° 40 (Emploi salarié : indice de base 100 de 2017)

DÉFAILLANCE D'ENTREPRISES [5]

Dans le département du Doubs, les défaillances d'entreprises qui se maintenaient systématiquement sous un plafond mensuel de 200 déclarations en 2021 puis de 230 sur l'année 2022, ont connu une progression constante jusqu'à atteindre et dépasser 330 procédures par mois à partir de septembre 2023.

Ce contexte renforce le scénario d'une remontée du chômage au dernier trimestre 2023 et plus probablement au 1er semestre 2024, un décalage de plusieurs mois s'opérant entre l'ouverture des procédures et les mesures de compression ou de suppression de la masse salariale des entreprises concernées.

363
Nombre de défaillances d'entreprises sur 12 mois dans le Doubs
Décembre 2023

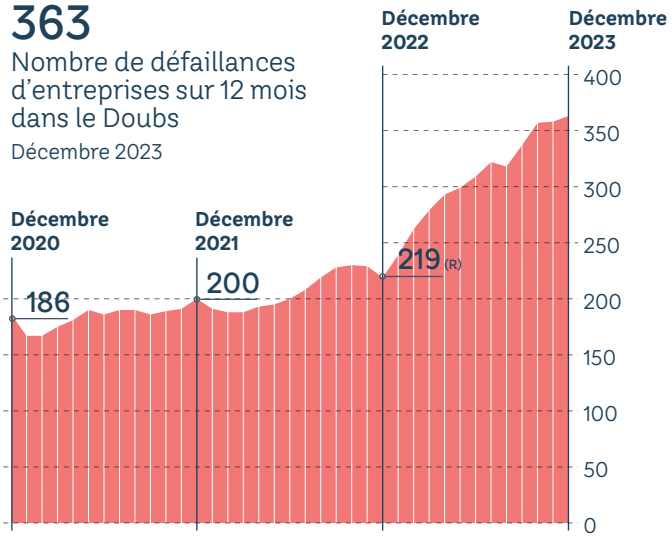

Nombre de défaillances d'entreprises dans le doubs, par date de jugement
Cumul brut glissant sur 12 mois Tous secteurs d'activité - R : donnée révisée

Taux de chômage par zone d'emploi
3e trimestre 2023

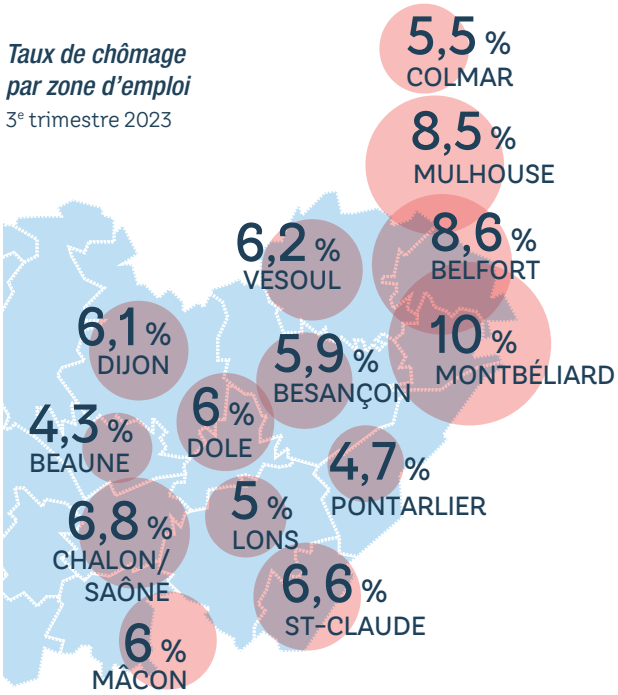

1 265 €

Montant mensuel moyen d'allocation chômage versée aux demandeurs d'emploi indemnisés
Données France, décembre 2023

LES TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS ET LA DEMANDE D'EMPLOI [6]

Le taux de chômage en Bourgogne-Franche-Comté au 3eetrimestre 2023 est de 6,5 %. Les données pour le 4eetrimestre 2023 ne sont pas encore disponibles à la date de rédaction. Cependant, le taux de chômage en France devrait augmenter de 0,1 point au 4e trimestre 2023 et au 1er trimestre 2024, jusqu'à 7,6 % de la population active, puis serait stable au deuxième trimestre 2024.

En France métropolitaine, sur l'année 2023, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a reculé de 3,8 %. La catégorie qui a le plus bénéficié de la baisse est celle de 50 ans et plus (-6,5 % sur un an). Le troisième trimestre a connu un arrêt de cette diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (+0,7 %) à l'exception des 50 ans et plus (-0,1 %).

Au troisième trimestre 2023, en Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne à 100 300. Ce nombre augmente de 0,7 % sur le trimestre (soit +730 personnes) mais diminue de 2,3 % sur un an.

SOURCES : 5. INSEE, Défaillances d'entreprises, mars 2024 - 6. Taux de chômage localisés au 3e trimestre 2023, Comparaisons régionales et départementales - DREETS, Indicateurs, Marché du travail, économie et solidarité, Région Bourgogne-Franche-Comté, publiés au 4e trimestre 2023 - Service études statistiques et évaluation du Grand Est, Taux de chômage localisé dans les territoires du Grand Est, janvier 2024 -

En décembre 2023, Besançon compte 10 460 demandeurs d'emploi (DEFM catégories A,B,C), un chiffre équivalent à celui de décembre 2022. En dépit d'un point bas atteint à la fin du premier semestre, la courbe s'est engagée sur une tendance haussière qui confirme les projections nationales.

UN CONTEXTE DE TENSION SUBSISTE POUR CERTAINES CATÉGORIES D'EMPLOI

Le dynamisme économique du territoire bisontin a favorisé la baisse du taux de chômage au-delà du mouvement national. Il était de 5,7 % au premier trimestre 2023, inférieur à la moyenne nationale (6,9 %), à celle du Doubs (6,3 %) et de la région (6,2 %). Cependant, la précarité économique et sociale persiste tandis que de nombreuses filières peinent à recruter.

12 250

Nombre de projets d'embauche dans le bassin d'emploi de Besançon[8]

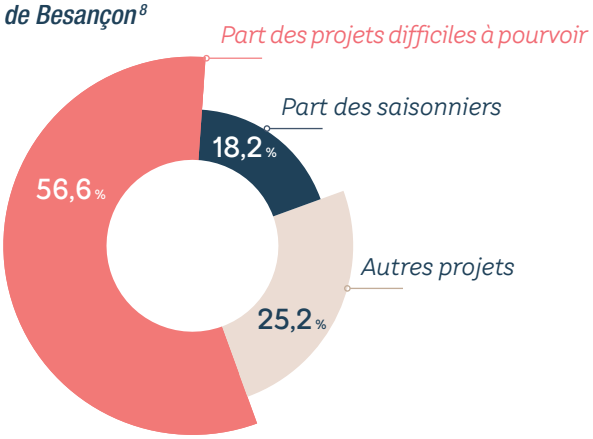

Dans le bassin d'emploi de Besançon, l'enquête *Besoins en Main-d'œuvre* diligentée par Pôle Emploi, devenu France Travail au 1er janvier 2024, recense 12 250 projets d'embauches.

Les trois catégories de postes les plus difficiles à pourvoir sur ce bassin d'emploi demeurent les aides à domicile, avec 690 projets de recrutement, les aides-soignants (580 projets) et les agents d'entretien. On anticipe de fortes difficultés de recrutement pour 69 % des projets d'embauche concernant ces deux premières professions.

Évolution de la demande d'emploi à Besançon, en 1 an[7]

	2023	2022	Évolution
Mois de décembre	Inscrits	Inscrits	
CATÉGORIE A	**5 840**	**5 850**	**-0,17 %**
dont hommes	3 340	3 280	
dont femmes	2 500	2 570	
Moins de 25 ans	*890*	*830*	
25-49 ans	*3 620*	*3 630*	
50 ans et +	*1 320*	*1 390*	
CATÉGORIES BC	**4 620**	**4 570**	**+1,09 %**
dont hommes	2 400	2 300	
dont femmes	2 220	2 270	
Moins de 25 ans	*600*	*580*	
25-49 ans	*3 010*	*3 020*	
50 ans et +	*1 010*	*980*	
CATÉGORIES ABC	10 460	10 420	+0,38 %
dont hommes	5 740	5 580	+2,87 %
dont femmes	4 720	4 850	-2,68 %
Moins de 25 ans	*1 490*	*1 410*	*+5,67 %*
25-49 ans	*6 630*	*6 650*	*-0,30 %*
50 ans et +	*2 330*	*2 370*	*-1,69 %*
CATÉGORIES ABC AVEC ANCIENNETÉ			
DELTD (2 ans et +)	2 380	2 690	

CATÉGORIES A : aucune activité dans le mois - B : demandeurs ayant exercé une activité réduite courte (78 h au moins au cours du mois) - C : demandeurs ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 h dans le mois) - DELTD : demandeurs d'emploi depuis 2 ans et + / DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois

Répartition des projets d'embauche selon les postes les plus difficles à pourvoir en 2023 à Besançon[8]
(Pour 12 250 projets étudiés dans l'enquête[8])

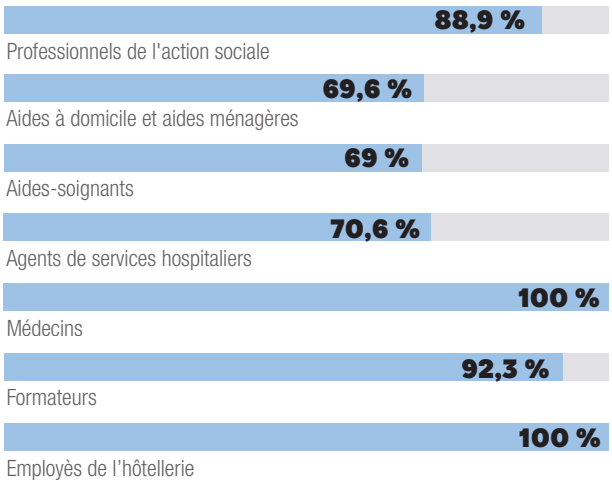

Origines protentielles des difficultés de recrutement dans le Doubs

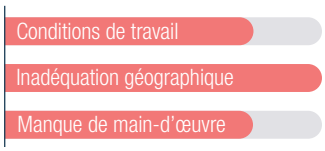

SOURCES : 7. FRANCE TRAVAIL, Statistiques et analyses, DEFM à Besançon, données brutes - 8. FRANCE TRAVAIL, Enquête Besoins en main-d'œuvre 2023 dans le bassin d'emploi de Besançon - 9. DATA EMPLOI, Panorama, CU Grand Besançon Métropole (Pôle Emploi & DARES, Difficulté de recrutement - Pôle Emploi, Demandeurs d'emploi et Offres d'emploi, T3 2023)

UN DYNAMISME QUI S'ESTOMPE SUR LE BASSIN D'EMPLOI DU GRAND BESANÇON [10]

En fin d'année 2023, Data-Emploi considère comme faible le dynamisme de l'emploi à l'échelle du Grand Besançon, territoire fort de 89 017 actifs, lesquels représentaient 62 818 salariés en 2022.

ACTIFS

Nombre d'actifs dans le Grand Besançon

89 017

SALARIÉS

Nombre de personnes en emploi dans le Grand Besançon

62 818

LA POPULATION ACTIVE regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage.

Cet indicateur de dynamisme de l'emploi est un outil prédictif de France Travail qui s'appuie sur deux sources :

- les effectifs salariés issus des déclarations sociales nominatives (DSN) au 4e trimestre 2023,
- les déclarations préalables à l'embauche au 3e trimestre 2023.

Il compare l'ensemble des territoires d'une maille territoriale et leur attribue un dynamisme relatif pour le trimestre en cours, sur la base d'un traitement prédictif réalisé par une intelligence artificielle

Au 3e trimestre 2023, sur les 23 660 embauches réalisées sur le territoire du Grand Besançon en un an, 80,8 % sont constituées par des contrats à durée déterminée. 60 % du total des nouveaux contrats de travail relèvent d'engagements inférieurs à un mois de travail.

5 190 emplois ont été pourvus dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Ce secteur d'activité est le premier recruteur sur cette période, ce qui vient recouper les données publiées sur les métiers en tension, principalement liés au service et à l'accompagnement à la personne.

Embauches par type de contrat dans le Grand Besançon au 3e trimestre 2023 [10]

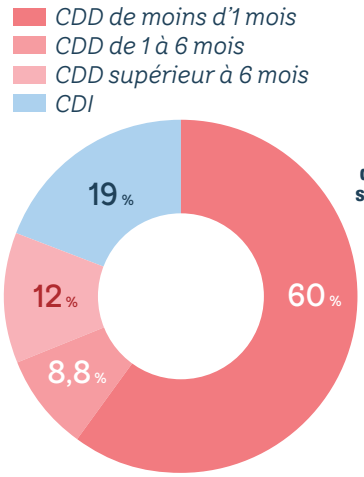

CDD

Part des CDD dans les embauches réalisées sur un an, au 3e trimestre 2023

80,8 %

Toutes embauches, y compris des actifs déjà en poste lors de leur recrutement, hors intérim, entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole et fonction publique.

SECTEUR

qui embauche le plus sur la même période

santé & action sociale

UN TAUX D'EMPLOI HOMMES FEMMES PARTICULIÈREMENT INÉGAL

À Besançon en 2020, la population âgée entre 15 et 64 ans compte 79 398 personnes dont 52 723 actifs. Parmi ces derniers, 26 145 femmes. Avec un taux d'emploi de 63,5 % pour les hommes et de 53,8 % pour les femmes, les Bisontines demeurent en net retrait vis à vis de la population active masculine et de la moyenne nationale.

Évolution du taux d'emploi selon le sexe, en France hors Mayotte [11]

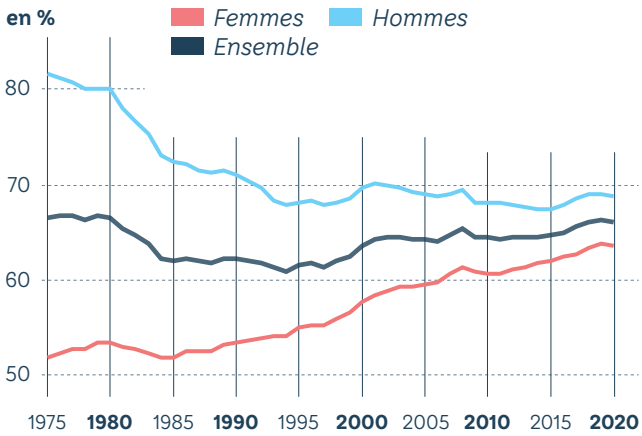

SOURCES : 10. DATA EMPLOI, Panorama, CU Grand Besançon Métropole (Acoss & MSA, T3 2023) - 11. INSEE, Emploi selon le sexe et l'âge, Données annuelles de 1975 à 2022, mars 2023

FOCUS QUARTIERS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI À BESANÇON

PART DES DEMANDEURS DES CATÉGORIES ABC PAR IRIS AU 31/12/2022 [12]

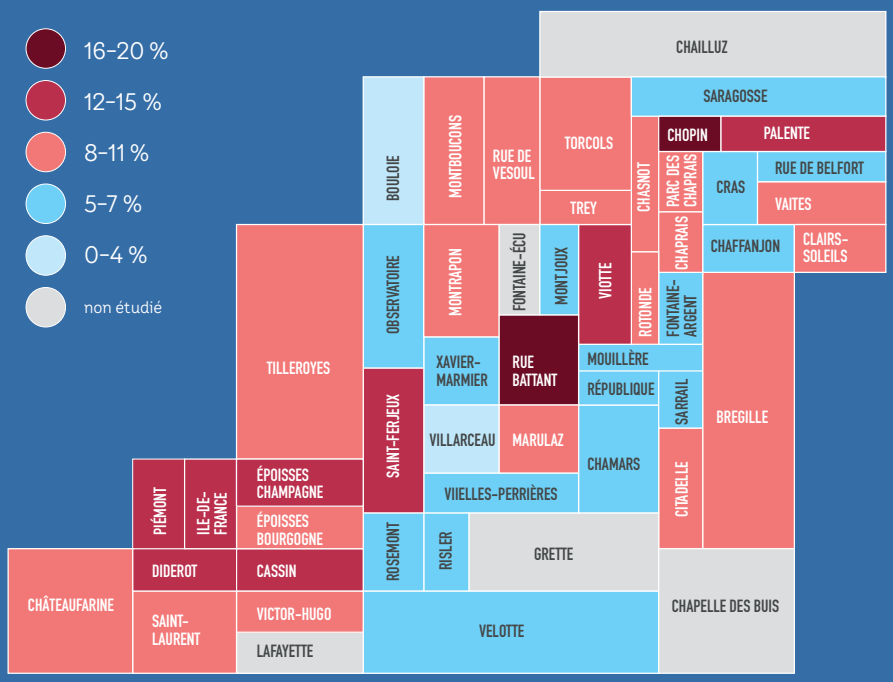

La cartographie par IRIS de la demande d'emploi fin de mois (DEFM) confirme les inégalités d'accès à l'emploi qui touchent les habitants selon les quartiers et révèle la concentration de demandeurs d'emploi sur certains secteurs.

Comparée à l'indication du taux de chômage au sens du BIT, cette analyse de la demande d'emploi offre un regard plus précis des difficultés d'insertion de la population.

Si l'on excepte l'IRIS de la Bouloie qui compte une population étudiante à 66,1 % et logiquement, une faible proportion de DEFM (3,44 %), les taux extrêmes sont séparés de 15 points, entre le secteur Villarceau (4,9 %) et les secteurs Rue Battant (19,42 %) et Chopin (19,91 %). La mise en évidence de ces disparités territoriales est renforcée par la proportion de DEFM de catégorie A, présentée dans le tableau ci-contre.

CATÉGORIES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

A : aucune activité au cours du mois.
B : demandeur ayant exercé une activité réduite courte (78 h ou moins au cours du mois).
C : demandeur ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 h au cours du mois).

* Quartiers non étudiés : Chailluz, Chapelle-des-Buis, Fontaine-Écu, Grette, Lafayette

SOURCES : 12. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données annuelles

Nombre de demandeurs d'emploi par IRIS et part des inscrits en catégorie A [12]

Catégories	*Inscrits* ABC	*Part* A
BESANÇON	**10 325**	**56 %**
Battant		
Marulaz	*173*	*54 %*
Rue Battant	*445*	*65 %*
Bregille	291	*53 %*
Butte - Grette*		
Vieilles Perrières	*130*	*56 %*
Villarceau	*120*	*51 %*
Xavier Marmier	*181*	*54 %*
Centre Chapelle des-Buis*		
Chamars	*241*	*51 %*
Citadelle	*278*	*52 %*
République	*203*	*56 %*
Sarrail	*164*	*52 %*
Chaprais-Cras		
Chaprais	*189*	*59 %*
Chasnot	*252*	*55 %*
Fontaine Argent	*288*	*51 %*
Mouillère	*158*	*46 %*
Parc des Chaprais	*181*	*62 %*
Rotonde	*207*	*51 %*
Montrapon-Montboucons*		
Bouloie	*110*	*60 %*
Montboucons	*346*	*54,3 %*
Montrapon	*159*	*57,9 %*
Observatoire	*848*	*56,6 %*
Palente Orchamps Saragosse		
Chopin	*309*	*63,1 %*
Cras	*95*	*52,6 %*
Palente	*337*	*61,4 %*
Rue de Belfort	*147*	*51 %*
Saragosse	*191*	*51,3 %*
Planoise Châteaufarine		
Cassin	*300*	*60,3 %*
Châteaufarine	*100*	*53 %*
Diderot	*350*	*64,9 %*
Époisses-Bourgogne	*177*	*62,7 %*
Époisses-Champagne	*217*	*63,1 %*
Île-de-France	*307*	*59 %*
Piémont	*413*	*62 %*
Saint-Laurent	*146*	*58,9 %*
Victor Hugo	*176*	*61,9 %*
Saint-Claude Torcols		
Montjoux	*127*	*52 %*
Rue de Vesoul	*344*	*54,7 %*
Torcols	*394*	*51,3 %*
Trey	*150*	*45,3 %*
Viotte	*237*	*47,3 %*
Saint-Ferjeux Rosemont		
Risler	*142*	*49 %*
Rosemont	*182*	*59 %*
Saint-Ferjeux	*233*	*58 %*
Tilleroyes		
Tilleroyes	*252*	*55 %*
Vaîtes Clairs-Soleils		
Chaffanjon	*166*	*45 %*
Clairs-Soleils	*198*	*64 %*
Vaîtes	*132*	*61 %*
Velotte		
Velotte	*154*	*51 %*

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE BESANÇON EN 2020[1]

0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans ou +
15 %	28,9 %	33 %	23,1 %

Population en 2020 et variation de la population à Besançon et dans les villes de comparaison de 2014 à 2020[1]	BESANÇON	GRAND BESANÇON	LIMOGES	AMIENS	DIJON	MULHOUSE	FRANCE
Données 2020							*Métropole*
POPULATION EN 2020	118 258	196 278	130 592	134 167	159 106	108 038	65 269 154
Variation de la population*	0,2 %	0,3 %	–0,5 %	0,2 %	0,6 %	–0,5 %	0,3 %
*dont variation due au solde naturel**	*0,5 %*	*0,4 %*	*0,2 %*	*0,5 %*	*0,3 %*	*0,7 %*	*0,2 %*
*dont variation due au solde migratoire apparent**	*–0,2 %*	*0,0 %*	*–0,7 %*	*–0,3 %*	*0,3 %*	*–1,2 %*	*0,1 %*

* taux annuel moyen entre 2014 et 2020

Naissances et décès en 2022[1]							
NAISSANCES DOMICILIÉES	1 174	1 854	1 357	1 555	1 460	1 421	685 370
DÉCÈS DOMICILIÉS	1 019	1 737	1 357	1 204	1 265	1 062	656 249

Répartition de la population par tranches d'âge à Besançon[2]						
Population	2009	*Part en 2009*	2014	*Part en 2014*	2020	*Part en 2020*
Personnes	**117 392**		**116 690**		**118 258**	
0-14 ans	17 190	*14,6 %*	17 334	*14,9 %*	17 787	*15,0 %*
15-29 ans	35 046	*29,9 %*	33 795	*29,0 %*	34 140	*28,9 %*
30-44 ans	21 244	*18,1 %*	20 741	*17,8 %*	19 751	*16,7 %*
45-59 ans	20 367	*17,3 %*	19 478	*16,7 %*	19 283	*16,3 %*
60-74 ans	13 761	*11,7 %*	15 105	*12,9 %*	17 083	*14,4 %*
75 ans et +	9 783	*8,3 %*	10 236	*8,8 %*	10 214	*8,6 %*

représentent désormais près du quart de la population bisontine

SOURCES : 1. INSEE FOCUS, N° 316, Entre 2015 et 2021, La croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le ruraL, 28/12/2023 - 2. INSEE, Dossier complet, commune de Besançon, 27/02/2024

2 DÉMOGRAPHIE, POPULATION

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE[1]

Au 1er janvier 2021, 65 269 154 personnes vivent en France métropolitaine, soit une croissance moyenne de 0,3 % par an depuis 2015, contre 0,5 % durant la période entre 2010 et 2015. Ce ralentissement est essentiellement dû à une plus faible contribution du solde naturel.

L'augmentation moyenne annuelle de 0,3 % représente toutefois 203 000 habitants supplémentaires chaque année. Entre 2015 et 2021, la croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le rural. Par ailleurs, elle est plus forte dans l'Ouest, le Sud, la périphérie parisienne et la vallée du Rhône. Au sein des territoires urbains, la population croît au même rythme, quelle que soit sa densité, mais les causes en sont différentes.

Dans l'urbain densément peuplé, la croissance est soutenue par un solde naturel positif (+0,6 %) malgré un solde migratoire négatif (-0,2 %). À l'inverse, les territoires urbains de densité intermédiaire sont portés par un solde migratoire positif (+0,3 %).

Quant aux zones rurales, un solde migratoire positif ne bénéficie qu'aux communes sous influence des pôles urbains (+0,3 %) représentant une population qualifiée désormais de « rurbaine ».

Avec cinq départements en baisse et deux en stagnation démographique, la population de Bourgogne-Franche-Comté, région peu peuplée, reste néanmoins stable (-0,1 % sur la période). Si cette résistance relative découle du dynamisme des aires urbaines de Dijon et Besançon, le Doubs est le seul département qui voit sa population progresser.

LE NOMBRE DE NAISSANCES EN FRANCE AU PLUS BAS DEPUIS 1945

Entre janvier et novembre 2023, 621 691 enfants sont nés, soit 45 000 de moins qu'en 2022 sur la même période, soit un recul du nombre de naissances de 6,8 % sur les onze premiers mois de l'année (Insee). En 2022, l'Insee expliquait la baisse de la natalité par la diminution du nombre de femmes de 20 à 40 ans (en âge de procréer) et par la baisse du taux de fécondité (nombre d'enfants par femme), qui s'est établi à 1,8 enfants par femme, contre 1,84 en 2021. En réalité, depuis 2011 le nombre de naissances a reculé chaque année en France, à l'exception de 2021, qui a connu un léger rebond après les confinements liés au Covid-19.

LE SOLDE NATUREL désigne la différence entre le nombre des naissances et le nombre des décès. **LE SOLDE MIGRATOIRE** désigne la différence entre les entrées et les sorties du territoire. Le solde apparent est obtenu par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

LA POPULATION BISONTINE[2]

Entre 2014 et 2020, au contraire de villes de même strate comme Limoges ou Mulhouse, la population augmente à Besançon comme sur le territoire de la communauté urbaine qui suit une progression à peine plus soutenue (+0,3 % contre 0,2 % pour la ville-centre). Cependant, cette progression est trois fois plus forte à Dijon, confirmant le dynamisme et l'attractivité des métropoles.

Si le taux de personnes âgées de 75 ans et plus reste stable en raison du solde naturel, la population située dans la tranche d'âge 60-74 ans poursuit sa progression pour atteindre 14,4 %.

SOURCES : 1. INSEE FOCUS, N° 316, Entre 2015 et 2021, La croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le ruraL, 28/12/2023 - 2. INSEE, Dossier complet, commune de Besançon, 27/02/2024

En 2020, la part des Bisontins âgés de 45 ans et + approche 40 % du total de la population.

La catégorie des 15 à 29 ans est majoritaire parmi les différentes tranches d'âges. Elle est notamment portée par une population étudiante dont la résidence intra-communale n'est pas acquise à moyen ou long terme, en raison de la mobilité professionnelle ou encore lors de la constitution d'une cellule familiale avec enfants. Cette situation pousse alors certains ménages à rechercher un habitat en périphérie.

La comparaison entre les recensements 2014 et 2020 fait ressortir une baisse du rythme des changements de résidence à l'échelle d'une année, que ce soit à l'intérieur de la commune ou en provenance d'une autre commune. Cette baisse peut être imputable en partie à la crise sanitaire.

LES POPULATIONS LÉGALES millésimées 2021 entrent en vigueur le 1er janvier 2024. Le millésime est l'année médiane des cinq dernières années de recensement.

Populations légales à Besançon[3]

Population	2010	2015	2021
municipale	**116 914**	**116 676**	**119 198**
comptée à part	4 124	3 660	3 265
TOTALE	121 038	120 336	122 463

La population comptée à part comprend les personnes qui résident habituellement dans une autre commune mais qui ont gardé des attaches familiales et résidentielles (mineurs et personnes de moins de 25 ans faisant leurs études ailleurs, militaires…)

LES MÉNAGES BISONTINS

Le nombre de ménages composés d'une seule personne continue d'augmenter nettement plus vite que la population.

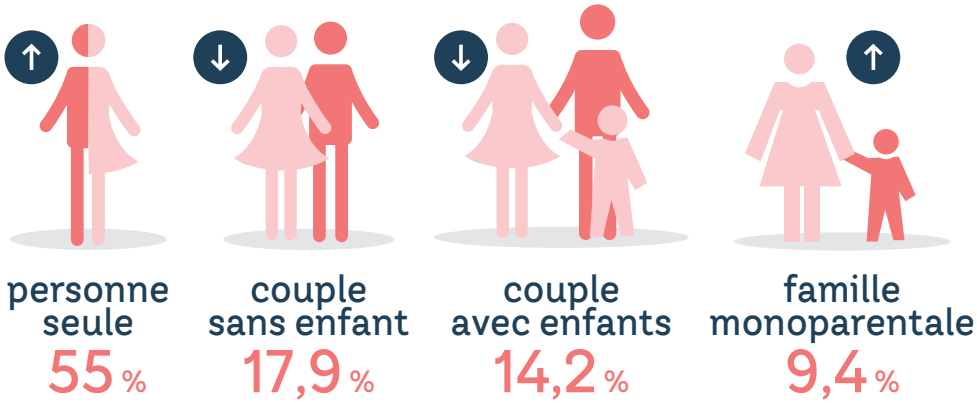

Nombre moyen d'occupants par résidence principale, depuis 1968[3]

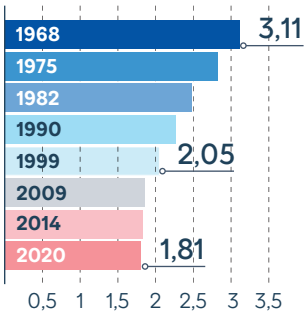

Évolution et nombre de ménages à Besançon de 2009 à 2020[3]

	2009	%	2014	%	2020	%
TOTAL	**60 578**		**61 072**		**62 731**	
Ménages d'une personne	**31 374**	**51,8**	**32 481**	**53,2**	**34 507**	**55,0**
dont homme seul	*12 758*	*21,1*	*13 396*	*21,9*	*14 409*	*23,0*
dont femme seule	*18 616*	*30,7*	*19 084*	*31,2*	*20 098*	*32,0*
Autres ménages sans famille	**2 443**	**4,0**	**2 390**	**3,9**	**2 184**	**3,5**
Ménages avec famille(s)	**26 761**	**44,2**	**26 201**	**42,9**	**26 040**	**41,5**
dont couple sans enfant	*11 694*	*19,3*	*11 478*	*18,8*	*11 240*	*17,9*
dont couple avec enfant	*9 632*	*15,9*	*9 087*	*14,9*	*8 877*	*14,2*
dont famille monoparentale	*5 434*	*9,0*	*5 635*	*9,2*	*5 922*	*9,4*

UN MÉNAGE au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (ex. colocation).

SOURCES : 3. INSEE, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023

FOCUS QUARTIERS

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS LES QUARTIERS BISONTINS [4]

POPULATION 2020
Variation 2014/2020

Battant

56 % des habitants du quartier se concentrent sur le secteur de la rue Battant. La moitié des habitants a moins de 29 ans. 70 % des ménages du quartier ne comptent qu'une seule personne. La population étudiante du quartier est conséquente, 29 % des 15-64 ans (20 % à Besançon), et notamment dans le secteur Marulaz (37 %).

BATTANT
4 113 **habitants**
+0,36 %

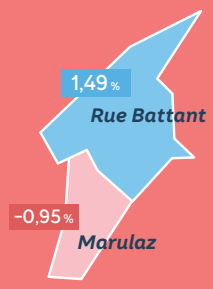

Bregille

Le quartier Bregille est attractif pour les familles. La part de personnes seules y est plus faible que la moyenne de la ville (50 % contre 54 % à Besançon). 74 % des habitants du quartier sont des actifs et la population étudiante est relativement faible (9 % contre 20 % à l'échelle de Besançon).

BREGILLE
3 244 **habitants**
-0,92 %

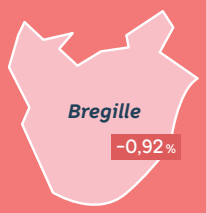

Butte-Grette

Le quartier Butte-Grette a connu de grandes transformations en raison de la politique de renouvellement urbain ayant conduit à la démolition des immeubles de la cité Brulard entre 2018 et 2021. Les opérations de renouvellement se sont concentrées au sein de l'IRIS Grette qui a enregistré une perte annuelle moyenne de 987 habitants entre 2013 et 2020. Le secteur Grette se distingue par une population au profil jeune (45 % des habitants ont moins de 29 ans) et familial.

BUTTE - GRETTE
7 823 **habitants**
-1,74 %

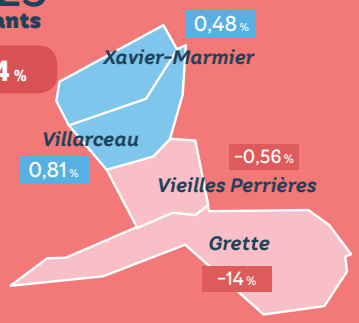

Centre - Chapelle-des-Buis

L'IRIS République, qui recense 232 habitants en moins sur la période, est le plus touché par la baisse de population du quartier Centre Chapelle-des-Buis. Seul l'IRIS Sarrail maintient une croissance positive avec 183 habitants supplémentaires.

Les IRIS situés dans la « boucle » se distinguent par une très forte proportion de 15-29 ans (42 % pour l'ensemble du quartier). Les secteurs du centre-ville comptent une proportion élevée de ménages d'une seule personne : 65 % contre 55 % pour l'ensemble de Besançon, et 68 % pour L'IRIS Citadelle qui ne compte que 8 % de couples avec enfants.

CENTRE CHAPELLE-DES-BUIS
10 770 **habitants**
-0,12 %

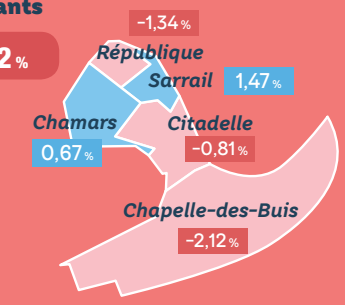

SOURCES : 4. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données 2021

Chaprais-Cras

Second quartier le plus peuplé de Besançon, le quartier connaît une croissance démographique portée par les seuls secteurs Chaprais et Fontaine-Argent. Les personnes seules représentent 61 % des habitants et les couples avec enfants seulement 11 %.

Montrapon-Montboucons

Le quartier Montrapon-Montboucons est un quartier jeune avec 44 % de la population âgée de 15 à 29 ans contre 29 % en moyenne pour la ville de Besançon. Cette forte proportion s'explique en partie par la présence du principal campus universitaire de la ville au sein de l'IRIS Bouloie.

Palente-Orchanps Combe-Saragosse

Le quartier Palente-Orchamps Saragosse compte un secteur quartier prioritaire de la ville qui se reflète notamment dans la structure des ménages : si le secteur Saragosse compte 32 % de ménages composés d'une seule personne, ce taux s'élève à 52 % à l'échelle du quartier. Parmi les couples avec enfant(s) habitant le secteur Chopin, 22 % comptent au moins 4 enfants.

Planoise-Châteaufraine

Le quartier Planoise-Châteaufarine demeure le quartier le plus peuplé de Besançon. Le secteur qui a connu la plus forte croissance est Châteaufarine (+8,1 % soit 68 habitants de plus par an en moyenne). En revanche, la baisse de 1,6 %, pour le secteur Cassin représente 42 habitants en moins par an en moyenne.

Un habitant du quartier sur quatre a moins de 14 ans. La proportion de 15-29 ans est particulièrement élevée dans les IRIS Châteaufarine et Victor Hugo (respectivement 51 et 38 %) en raison de la présence de résidences étudiantes.

Le quartier se distingue du reste de la ville par une part relativement élevée de couples avec enfants et une proportion très élevée de familles comprenant au moins quatre enfants parmi ces derniers (29 % contre 12 % dans la ville). Ces familles nombreuses représentent respectivement 39 % et 57 % des ménages avec enfants des secteurs Époisses-Bourgogne et Île-de-France.

POPULATION 2020
Variation 2014/2020

CHAPRAIS

15 945 habitants

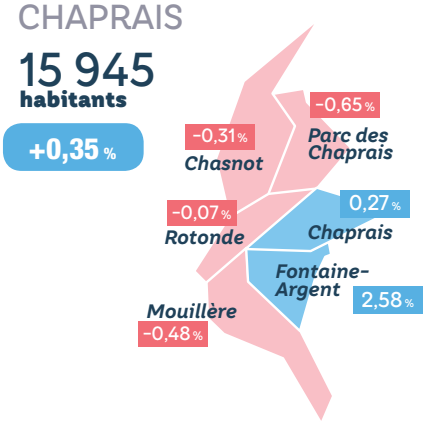

MONTRAPON MONTBOUCONS

13 595 habitants

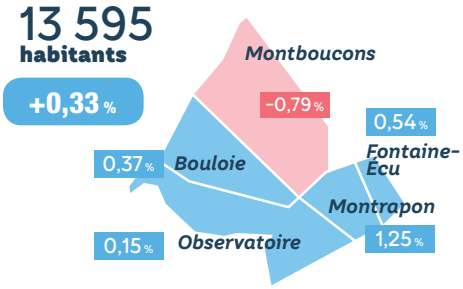

PALENTE - ORCHAMPS SARAGOSSE

10 729 habitants

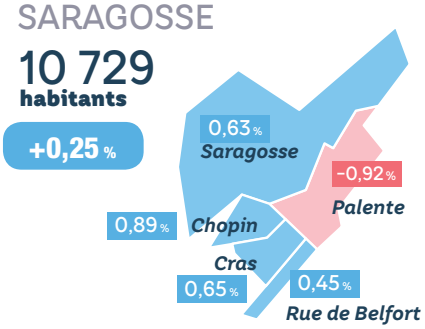

PLANOISE CHÂTEAUFARINE

18 617 habitants

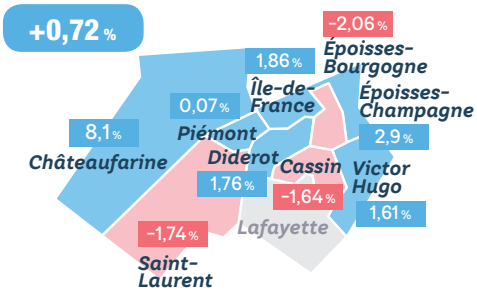

SOURCES : AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données 2021

Saint-Claude Torcols

Les IRIS Montjoux, Viotte et Torcols concentrent la croissance démographique du quartier Saint-Claude Torcols.

Plus de la moitié des 8 453 ménages du quartier sont composés d'une personne seule. Cette proportion est plus importante dans les secteurs Montjoux et Viotte (63 et 64 % contre 55 % à l'échelle de Besançon).

Saint-Ferjeux Rosemont

La répartition par âge de la population du quartier Saint-Ferjeux Rosemont est différente selon les secteurs. Les habitants des IRIS Risler et Rosemont sont plus jeunes : 33 % de 15-29 ans à Risler et 20 % à Rosemont, tandis que la population du secteur Saint-Ferjeux figure parmi les plus âgées de la ville : 34 % des habitants ont plus de 60 ans.

Tilleroyes

Le quartier des Tilleroyes a enregistré une forte croissance démographique entre 2014 et 2020, avec 576 habitants supplémentaires.

Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation et la diversification du parc immobilier. Le quartier conserve un caractère familial : la part de ménages composés de personnes seules est moins élevée que la moyenne bisontine.

Vaîtes Clairs-Soleils

39,5 % des ménages du quartier Vaîtes Clairs-Soleils sont composés d'une personne seule (55 % à l'échelle de la ville). Les couples avec enfant(s) représentent une part relativement forte des ménages, à raison de 22 % dans le quartier et de 31 % dans le secteur Clairs-Soleils (14 % à Besançon).

Velotte

Le quartier Velotte est le moins peuplé de Besançon, avec une moyenne d'âge plus élevée que la moyenne de la population bisontine : les plus de 45 ans représentent la moitié des habitants, 51 % (39 % pour la ville).

SOURCES : AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données 2021

POPULATION 2020
Variation 2014/2020

SAINT-CLAUDE TORCOLS

15 618 habitants

0,08 %

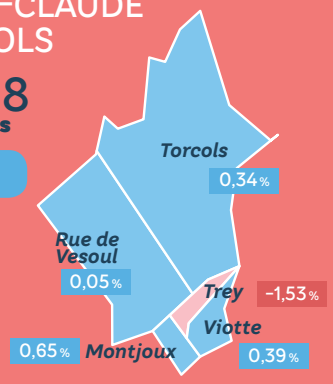

SAINT-FERJEUX ROSEMONT

6 615 habitants

0,40 %

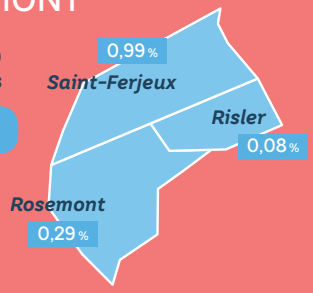

TILLEROYES

3 080 habitants

3,51 %

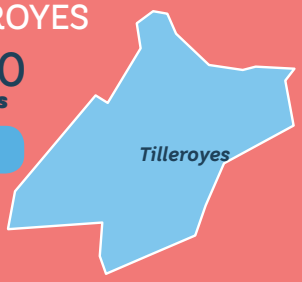

VAÎTES CLAIRS-SOLEILS

5 658 habitants

0,33 %

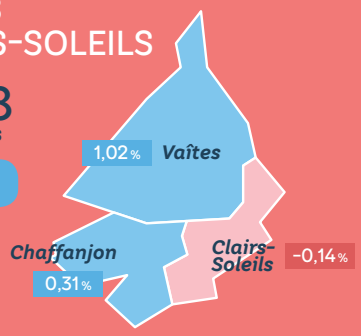

VELOTTE

2 451 habitants

1,05 %

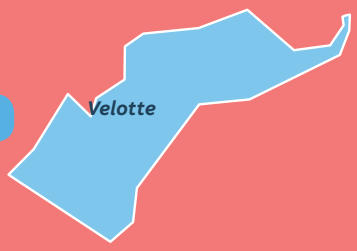

COMPOSITION DES REVENUS À BESANÇON EN 2021[1]

16 % CONSACRÉS AUX IMPÔTS

69,7 % REVENUS D'ACTIVITÉ

Salaires & traitements	61,3
Indemnités de chômage	3,0
Activités non salariées	5,4

8,9 % PRESTATIONS SOCIALES

Allocations familiales	2,2
Minima sociaux	4,5
Allocation logement	2,2

8,0 % REVENUS DU PATRIMOINE

29,4 % PENSIONS RETRAITES & RENTES

1 723 € REVENU MENSUEL MÉDIAN

FRANCE : 1 923 €[2]

863 € pour le 1er décile

3 195 € pour le 9e décile

REVENU MÉDIAN : valeur qui partage la population en deux parties égales selon les revenus fiscaux déclarés. 50 % de la population se situent en-dessous du revenu médian et 50 % se situent au-dessus. Le revenu médian disponible est net d'impôts et inclut les prestations sociales.

DÉCILES : valeurs qui partagent les revenus des ménages en dix parties égales. Le 1er décile fait référence aux 10 % des revenus les plus bas, le 9e aux 10 % des revenus les plus hauts. Le 5e décile correspond au revenu médian.

LE REVENU DISPONIBLE comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (impôts sur le revenu, CSG, CRDS et prélèvements sociaux du patrimoine).

SOURCES : 1. INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2021, commune de Besançon, chiffres détaillés, 29/01/2024 - 2. En France métropolitaine. INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023, édité le 29/01/2024

3 REVENUS ET NIVEAUX DE VIE

TYPES DE RESSOURCES[1]

Selon les données les plus récentes publiées le 29 janvier 2024, les revenus d'activité représentent 69,7 % du revenu disponible des ménages bisontins en 2021, en très légère progression par rapport à 2019. En revanche, la part des prestations sociales dans ce revenu disponible se réduit de près d'un point à 8,7 % contre 9,6 % en 2019. Le revenu médian à Besançon progresse de près de 4 % entre 2019 et 2021. Ce gain est cependant nettement moins marqué qu'au niveau national.

L'impact des impôts directs, qui entamaient à hauteur de 17 % les revenus des ménages bisontins en 2019, baisse sensiblement en 2021 pour s'établir à 16 %. Cependant, ce calcul ne prend pas en compte le paiement de la TVA qui n'est pas un impôt et qui pèse sur l'ensemble des ménages, sans distinction de revenus ou de composition

Composantes des revenus disponibles en 2021 [1]

en %	BESANÇON	DIJON	MULHOUSE	AMIENS	LIMOGES	DOUBS	BFC	FRANCE
REVENUS D'ACTIVITÉ	69,7	**74,2**	**71,2**	**73,2**	**64,7**	77,7	70,2	**74,3**
Dont salaires et traitements hors chômage	61,3	66,2	62,0	63,8	57,6	69,7	62,0	65,9
Dont indemnités de chômage	3,0	2,8	4,7	3,1	2,6	3,1	2,7	2,9
Dont revenus des activités non-salariées	5,4	5,2	4,5	6,3	4,5	4,9	5,5	5,5
PENSIONS, RETRAITES ET RENTES	29,4	**28,8**	**24,1**	**25,7**	**34,2**	26,6	32,1	**27,9**
REVENUS DU PATRIMOINE ET AUTRES REVENUS	8,0	**8,3**	**7,0**	**7,5**	**7,2**	7,1	7,7	**9,4**
PRESTATIONS SOCIALES	8,9	**5,9**	**12,8**	**10,1**	**9,1**	5,0	5,2	**5,4**
Dont prestations familiales	2,2	1,6	3,8	2,4	2,1	1,8	1,8	1,9
Dont minima sociaux	4,5	2,8	5,8	5,3	4,8	2,2	2,4	2,4
Dont prestations Logement	2,2	1,5	3,2	2,4	2,2	1,0	1,0	1,1
IMPÔTS	-16,0	**-17,2**	**-15,1**	**-16,5**	**-15,2**	-16,4	-15,2	**-17,0**

UNE HAUSSE DU NIVEAU DE VIE EN TROMPE-L'ŒIL

Sur le plan national, les ménages ont globalement vu leur pouvoir d'achat préservé en 2022 et progresser de l'ordre de 1 % en 2023. Les effectifs des allocataires de minima sociaux restent stables au plan national. En revanche, les plus démunis, ceux dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté défini comme 60 % du revenu médian, se trouvent fragilisés : la question de la revalorisation du montant des prestations sociales devient cruciale en période inflationniste.

Pour des personnes qui n'épargnent rien, chaque hausse de prix non compensée se traduit par des restrictions fortes sur des postes essentiels comme la nourriture et le chauffage.

LES MINIMA SOCIAUX recouvrent quatre prestations : RSA (revenu de solidarité active), ASS (allocation de solidarité spécifique), AAH (allocation adulte handicapé), ASPA ou minimum vieillesse (allocation de solidarité pour personnes âgées).

SOURCES : 1. INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2021, chiffres détaillés, 29/01/2024

Moyennes annuelles des variations des indices des prix[2] en % de 2021 à 2022 / de 2022 à 2023

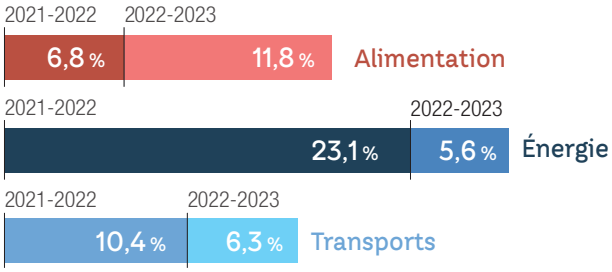

Les ménages fiscaux bisontins en 2021[3]

MÉNAGES FISCAUX	52 724
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	99 858
Part des ménages fiscaux imposés	48 %

Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité à Besançon[3]

	2009	2014	2020
Nombre de personnes	**82 392**	**80 203**	**79 398**
Part des actifs	**67,0 %**	**67,1 %**	**66,4 %**
Actifs ayant un emploi en %	57,3	55,5	55,8
Chômeurs en %	9,6	11,7	10,6
Part des inactifs	**33,0 %**	**32,9 %**	**33,6 %**
Élèves, étudiants, stagiaires (%)	19,3	19,4	19,8
Retraités ou préretraités en %	6,2	5,4	4,4
Autres inactifs en %	7,5	8,1	9,4

Double pénalité de pauvreté[4]

Une étude menée en 2023 démontre que les Français les plus modestes paient plus cher les mêmes biens et services que le reste de la population. Les principaux facteurs de cette double peine sont des logements souvent mal isolés, un manque de mobilité contraignant à s'approvisionner à proximité dans des magasins plus onéreux ou un recours fréquent au crédit pour accéder à certains biens d'équipement. Ce phénomène est qualifié de « double pénalité de pauvreté ».

En 2023, les ménages des deux premiers déciles de niveau de vie paient en moyenne par an 700 € de plus que les autres consommateurs pour les mêmes biens et services.

Cette moyenne masque cependant de fortes disparités de profils et de situations : pour 1 million de Français, soit 8 % des ménages des 2 premiers déciles, la double pénalité représente plus de 1 500 € par an.

L'indice des prix à la consommation reflète mal la hausse subie par les ménages à faibles revenus. Pour ces derniers, la part des produits de base et de l'énergie est plus importante dans leur budget. Les prix alimentaires ont en effet augmenté de 11,8 % en 2023 et ceux de l'énergie de 23,1 % en 2022.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) fait état, pour l'année 2021, d'une baisse de 2,7 % du pouvoir d'achat des bénéficiaires du RSA. L'année 2022 a vu une revalorisation du RSA à la hauteur moyenne de l'inflation, mais l'augmentation de 1,6 % consentie en avril 2023 ne compense pas la hausse des prix de 5 %.

ÂGE ET GENRE, FACTEUR AGGRAVANT

En 2020 à Besançon, les actifs au chômage représentent 10,6 % des 79 398 personnes de 15 à 64 ans. Cette population en âge de travailler s'est réduite de près de 3 000 personnes (2 994) en 11 ans alors que la population bisontine croissait.

Population bisontine de 15 ans ou plus ayant un emploi en 2020[3]

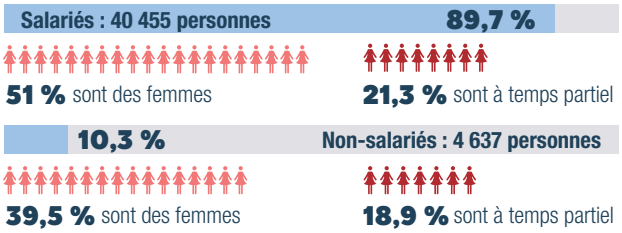

Écart de salaire net horaire moyen des femmes comparé aux hommes, selon l'âge à Besançon en 2021[3]

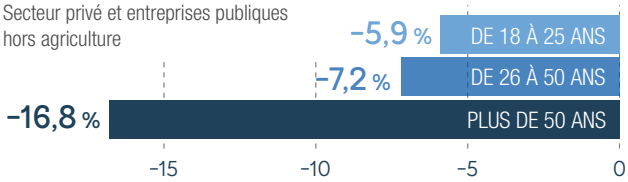

En 2023, 8 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté, soit 5,3 millions de personnes[5]. Les plus touchés par la précarité sont les étudiants, les femmes seules et les familles monoparentales. Si la pauvreté touche tous les âges, les plus concernés sont les jeunes adultes entre 18 et 29 ans. En France, près de 50 % des étudiants vivent avec moins de 400 € par mois.

SOURCES : 2. INSEE, Prix à la consommation, moyennes annuelles (IPC), année 2023, Informations rapides N°7 - 3. INSEE, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023 - 4. ACTION TANK ENTREPRISE / LA BANQUE POSTALE, Étude « La double pénalité de pauvreté en France en 2023 » - 5. Observatoire des inégalités

L'INÉGALE PROGRESSION DES SALAIRES[6]

17,3 %
des personnes en emploi en 2023 gagnent l'équivalent du Smic contre 12 % début 2021

Près d'une personne sur cinq (17,3 %) dans le secteur privé non agricole est aujourd'hui payée au salaire minimum, contre 12 % seulement début 2021. En deux ans, entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2023, leur nombre s'est accru d'un million de personnes. Sur les près de 17,6 millions de salariés, 3,1 millions gagnent ainsi 1 398,69 € nets par mois.

Ce rattrapage des bas salaires par le Smic est dû notamment à son indexation sur l'inflation. En raison de la forte hausse des prix enregistrée ces deux dernières années, sa progression a donc été nettement plus rapide que l'ensemble des salaires. Entre le 1er janvier 2021 et le début de l'année 2024, le Smic a été revalorisé à huit reprises, son montant brut horaire passant de 10,25 € à 11,65 € (+ 13,6 %). Sur la même période, le salaire de base des employés et des ouvriers n'a augmenté que de 9 %, celui des cadres et des professions intermédiaires de 7 % environ. En progressant plus vite que l'ensemble des salaires, le Smic a donc peu ou prou rattrapé la paie de millions de salariés dont le montant était légèrement au-dessus.

Le niveau des prélèvements sociaux favorise également la densification des salaires autour du Smic. Fin 2023, la rémunération brute du Smic est de 1 747 € mensuels. Pour une augmentation de salaire de 100 € nets, les charges salariales augmentent de 383 €. Le Smic est donc bien moins coûteux pour un employeur qu'un salaire 10 % ou 20 % plus élevé, qui est en proportion davantage chargé en cotisations.

LES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX FRAGILISÉS[7]

10 %
des Français dépendent des minima sociaux, soit près de 7 millions de personnes, enfants compris

En France, le nombre d'allocataires de minima sociaux atteint 3,9 millions en 2022. Il retrouve son niveau de 2019, après le pic lié à la crise sanitaire, mais demeure très élevé, largement supérieur aux trois millions des années 2000. Le nombre d'allocataires a fortement progressé entre 2010 et 2015, à la suite de la crise de 2008. Depuis 2015, son niveau semble relativement stable, hormis l'année 2020, et couvre au total environ sept millions de personnes, enfants compris, soit 10 % de la population. Les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux réduisent le taux de pauvreté d'environ 2 points chacun. Toutefois, ce sont les minima sociaux qui diminuent le plus l'intensité de la pauvreté (-6,6 points).

Évolution des taux de pauvreté par tranche d'âge à Besançon[8]

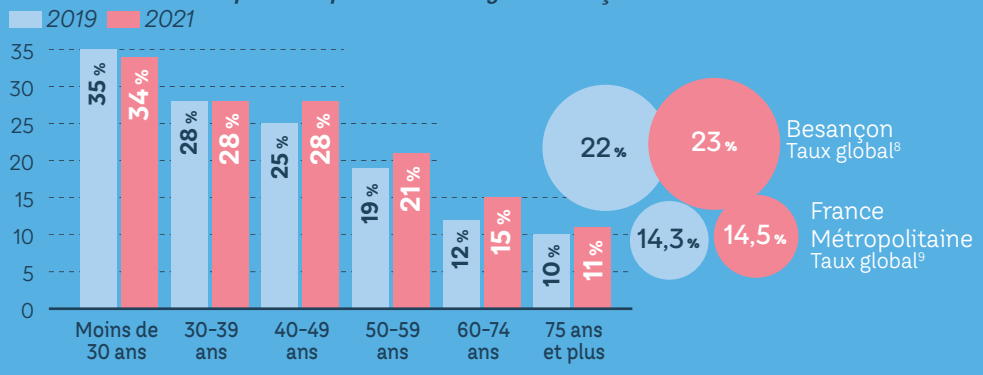

BARÈMES DES MINIMA SOCIAUX[7]
au 1er juillet 2023

RSA SOCLE

Revenu de Solidarité Active pour les + de 25 ans à faibles ressources

PERSONNE SEULE
607 €

COUPLE SANS ENFANT
911 €

AAH

Allocation Adulte Handicapé de + de 20 ans à faibles ressources

971 €

ASS

Allocation de Solidarité Spécifique pour les chômeurs en fin de droits, sous conditions

552 €

ASPA

Allocation de Solidarité pour Personnes Âgées de 65 ans ou +

961 €

LE TAUX DE PAUVRETÉ est le pourcentage d'individus dont le revenu net d'impôts est inférieur à 60 % du revenu médian de la population, ces 60 % correspondant au seuil de pauvreté.

SOURCES : 6. DARES, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - 7. Observatoire des inégalités, « Le nombre d'allocataires de minima sociaux enfin stabilisé ? », 20/12/2023 / DREES, Minima sociaux et prestations sociales, Panoramas 09/2023 - 8. INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2022 et au 01/01/2023 - 9. INSEE, Chiffres-clés, L'essentiel sur la pauvreté, 29/02/2024

PART DES MÉNAGES TOUCHANT LE RSA SOCLE PAR IRIS EN 2021[1]

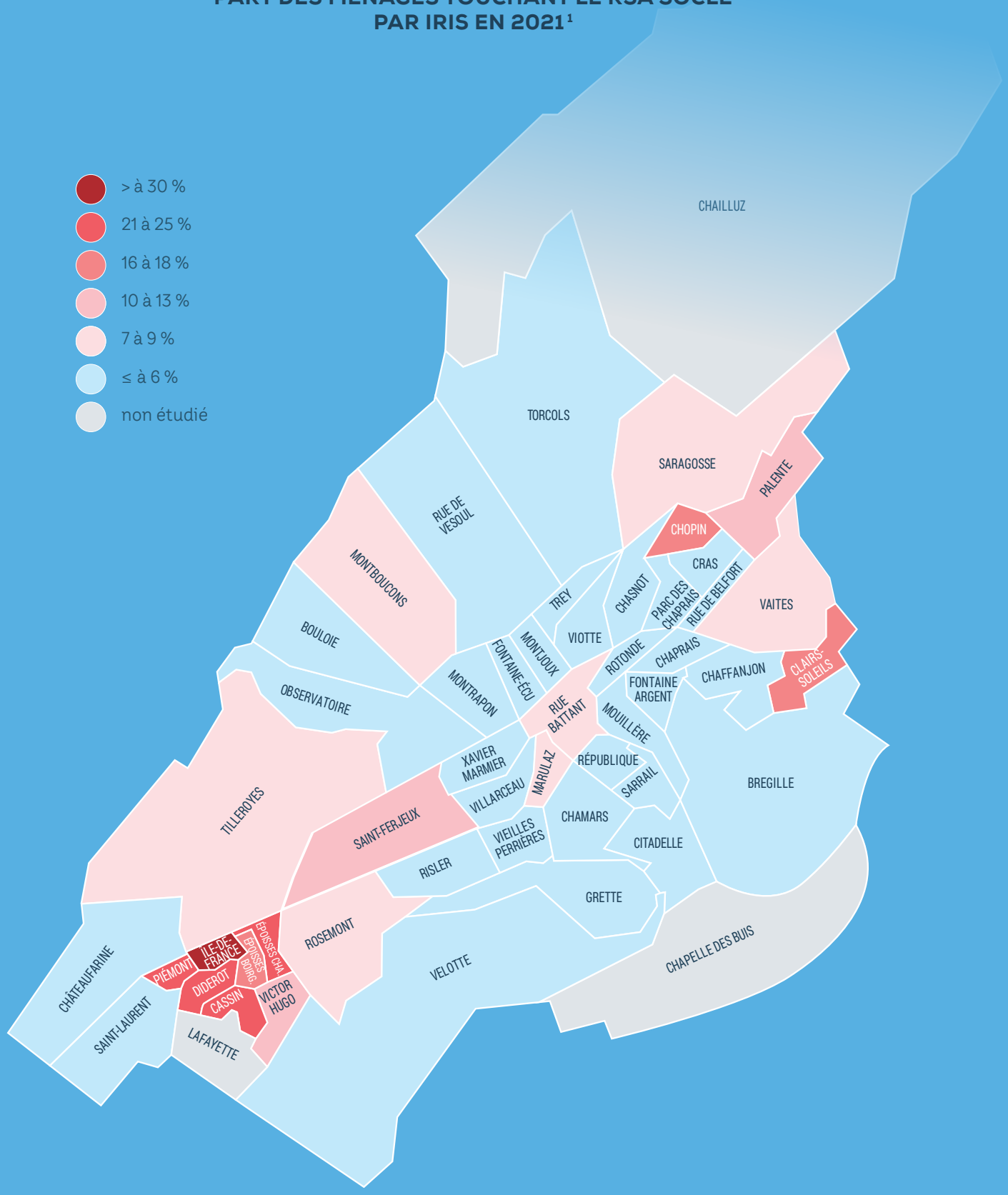

SOURCES : 1. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données CAF 2021

FOCUS QUARTIERS

L'AIDE ALIMENTAIRE, MARQUEUR DES DIFFICULTÉS ACCRUES DES MÉNAGES LES PLUS PAUVRES [2]

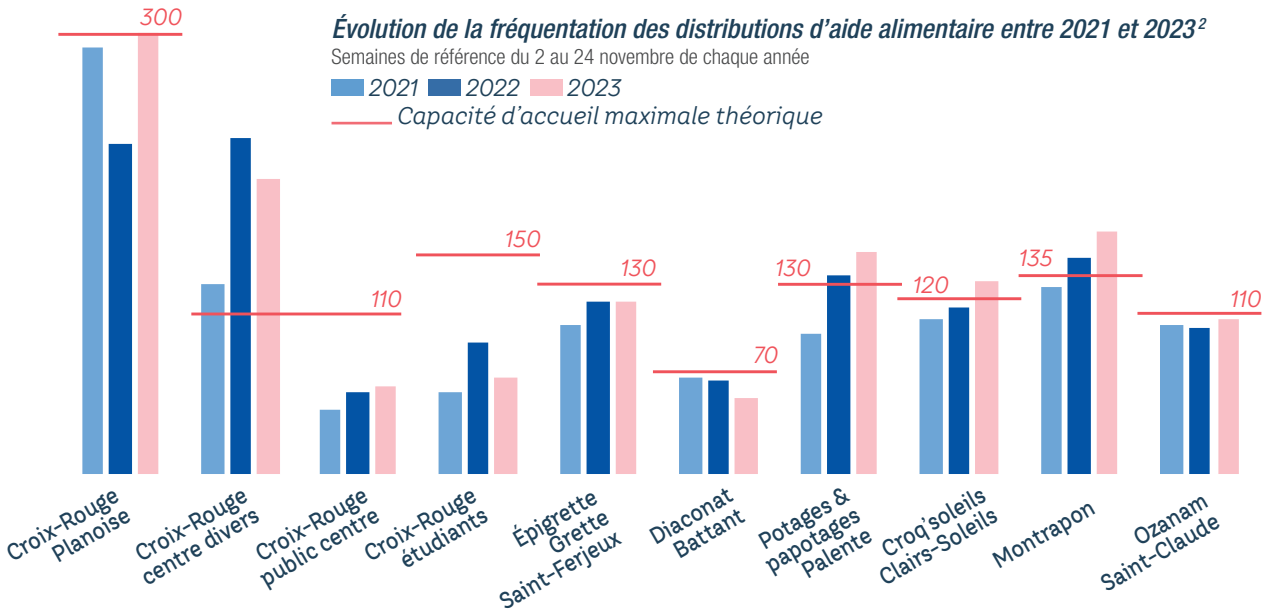

À Besançon, le suivi régulier, assuré par le CCAS, quant à la fréquentation des points de distribution de l'aide alimentaire permet de constater une évolution vers un niveau proche de 2 300 ménages servis chaque semaine durant l'année 2023. La limite du nombre de ménages en mesure d'être servis par les associations distributrices, évaluée à 2 500, est atteinte à plusieurs reprises. Ce constat peut être fait dans la plupart des quartiers où sont opérées les distributions.

Cette distribution, en hausse pour la majorité des associations, va même au-delà de la capacité maximale à Planoise, au centre-ville pour certains publics, à Montrapon et à Palente.

Si l'on relève sensiblement le même nombre de bénéficiaires orientés par les services sociaux en 2023 comparé à 2022 et 2021, on constate que les personnes inscrites fréquentent plus régulièrement les points de distribution. Autre phénomène, dont la fréquence est également croissante, certains ménages ont parfois recours à plusieurs distributions durant la même semaine.

Or, l'aide alimentaire n'a pas, en principe, vocation à couvrir l'intégralité des besoins d'un foyer. La forte inflation des prix des denrées alimentaires est le principal facteur de cette tendance haussière engagée depuis 2022.

Certains ménages, notamment âgés et sans perspective d'évolution positive de leurs ressources, s'inscrivent désormais à long terme dans le dispositif.

Viennent également s'ajouter à ces ménages, des publics nouveaux qui sollicitent parfois directement certaines structures de distribution.

Ce cumul conduit à une croissance très importante du nombre de passages sur les points de distribution, croissance qui met en tension la capacité d'approvisionnement comme la logistique des associations et de l'ensemble du réseau de distribution.

SOURCES : 2. CCAS de Besançon, Service Aides, Secours et Subsistances, février 2024

LES LOGEMENTS ET LES MÉNAGES BISONTINS EN CHIFFRES EN 2020 [3]

87,5 %
de résidences principales
2,5 % de résidences secondaires (1,8 % en 2009)

10 %
des logements sont vacants (6,7 % en 2009)

62,6 %
sont locataires dont 22,5 % dans le parc social (23,6 % en 2009)

49,2 %
des occupants résident dans le même logement depuis moins de 4 ans

36 %
des locataires vivent sous le seuil de pauvreté
5 % des propriétaires-occupants

55 %
des ménages sont constitués d'une seule personne,
32 % sont des femmes

Ancienneté d'emménagement des ménages dans leur logement en 2020

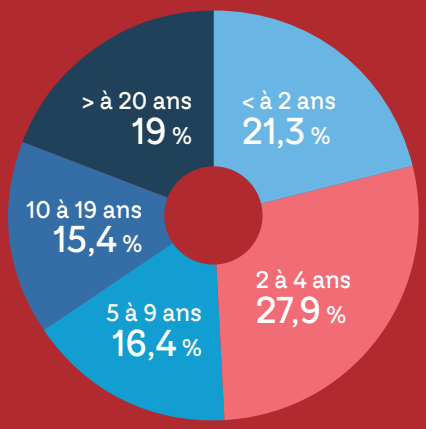

SOURCES : 3. INSEE, Dossier complet Commune de Besançon, 27/02/2024

4 HABITAT ET CADRE DE VIE

LOGEMENT ET TAILLE DES MÉNAGES

LA VACANCE DES LOGEMENTS, SOURCE DE PRÉOCCUPATION [1]

En 2023, le nombre de logements vacants en France s'élève à 3,1 millions, en hausse de 60 % depuis 1990. Ces logements inoccupés, à distinguer des résidences secondaires, représentaient 8,2 % du parc total en France hors Mayotte, soit 1,2 million de plus qu'en 1990.

La part de logements vacants est plus forte dans les espaces les moins denses en population. À l'inverse, elle reste plus faible dans les aires d'attraction des villes les plus peuplées, dans les territoires en croissance démographique ou dans ceux réputés pour leur attrait touristique. Si les territoires ruraux sont davantage affectés, cette tendance touche cependant l'ensemble des départements métropolitains.

Parmi les multiples causes de la hausse constatée, l'INSEE pointe l'évolution de la population et de la composition des ménages, mais aussi les effets de la conjoncture économique ou encore les évolutions fiscales et réglementaires. À ce titre, la question de la rénovation du parc immobilier locatif privé, dans le cadre de la lutte contre les passoires thermiques, se révèle problématique pour nombre d'opérateurs.

Les logements vacants, qui représentaient 6,6 % du parc en 2009, constituent près de 10 % des logements bisontins en 2020. Néanmoins, la vacance dans le parc social est inférieure à 3 %*.

Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autres, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur le marché du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

Nombre de logements à Besançon et dans les villes de comparaison, en 2020 [1]

	BESANÇON		PANEL DE COMPARAISON			
Typologie de l'habitat	**COMMUNE**	**BASSIN DE VIE**	**LIMOGES**	**AMIENS**	**DIJON**	**MULHOUSE**
RÉSIDENCES PRINCIPALES	**71 717**	**102 902**	**82 610**	**76 686**	**97 656**	**58 377**
Part des résidences principales	87,5 %	88,9 %	88,4 %	88,2 %	89,2 %	82,1 %
Part des résidences secondaires*	2,5 %	2,3 %	2,9 %	2,7 %	3,4 %	1,9 %
PART DES LOGEMENTS VACANTS	**10,0 %**	**8,8 %**	**8,8 %**	**9,1 %**	**7,4 %**	**16,0 %**

**y compris les logements occasionnels*

Évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale en France [2]

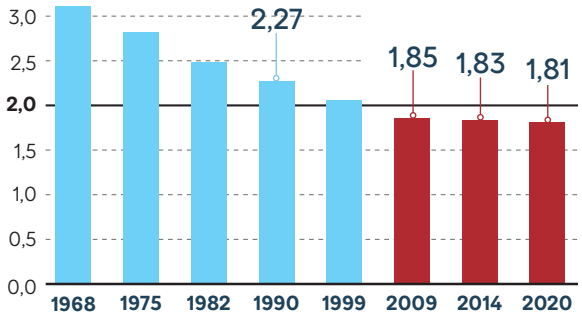

LA TAILLE DES MÉNAGES TOUJOURS EN RÉGRESSION [2]

En 50 ans, la taille des ménages bisontins s'est réduite d'un tiers pour passer sous le seuil de deux personnes par foyer en moyenne au début des années 2000.

Cette tendance se stabilise mais reste baissière et produit des impacts sur la conception et la restructuration du parc de logements.

SOURCES : 1. INSEE PREMIÈRE N° 1979, 16/01/2024 / RP2020, exploitation principale en géographie au 01/01/2023 - 2. INSEE, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principale - *Grand Besançon Métropole / Union sociale pour l'Habitat, janvier 2024

HABITAT ET ISOLEMENT DES PERSONNES [3]

Le nombre de personnes vivant seules demeure stable parmi les 80 ans et plus, mais progresse nettement dans toutes les autres tranches d'âge, en particulier pour la catégorie de 55 à 79 ans qui est elle-même en expansion.

62,6 % des résidences principales à Besançon sont occupées en location.

Le parc de logements sociaux actuellement loués est proportionnellement stable, en regard de l'ensemble des logements occupés en tant que résidence principale. En dépit des opérations de déconstruction engagées dans le cadre du NPNRU depuis 2019, leur nombre absolu est en augmentation depuis 2014, à 14 112 unités louées en 2020, au bénéfice de 30 431 personnes.

Évolution des personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge [3]

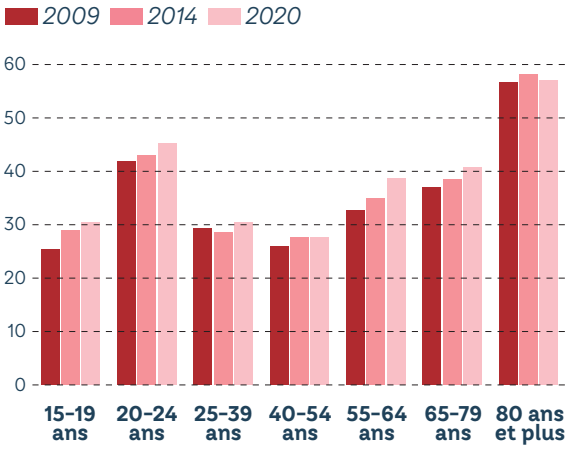

Évolution des résidences principales à Besançon selon le statut des occupants, de 2009 à 2020 [3]

	2009		2014		2020			
	Nombre	*Part*	*Nombre*	*Part*	*Nombre*	*Part*	*Personnes*	*Ancienneté*
NOMBRES DE RÉSIDENCES PRINCIPALES	**60 576**		**61 082**		**62 743**		**113 355**	
PROPRIÉTAIRES	21 275	35,1 %	21 314	34,9 %	22 004	35,1 %	41 995	17,9 ans
LOCATAIRES	37 655	62,2 %	38 442	62,9 %	39 260	62,6 %	68 713	6,8 ans
dont d'un logement social	*14 268*	*23,6 %*	*13 920*	*22,8 %*	*14 112*	*22,5 %*	*30 431*	*10,7 ans*
LOGÉS GRATUITEMENT	1 646	2,7 %	1 325	2,2 %	1 479	2,4 %	2 647	7,8 ans
MAISONS	*8 504*	*12,8 %*	*8 770*	*12,6 %*	*8 939*	*12,5 %*		
APPARTEMENTS	*56 916*	*85,9 %*	*59 689*	*86,0 %*	*61 997*	*86,4 %*		

Si 36 % des ménages locataires de leur logement se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est également le cas pour 5 % des propriétaires-occupants qui disposent de ce fait d'une très faible capacité financière en vue de rénover leur habitat, en particulier pour ce qui touche aux travaux d'amélioration de la performance énergétique.

61 997 appartements en 2020, **12,5 %** de maisons individuelles

32,8 % des revenus des ménages français sont consacrés au logement en 2021 [5] **28,4 %** en 2020

Comparaison des taux de pauvreté selon le statut d'occupation des logements, en 2021 [4]

	BESANÇON	LIMOGES	AMIENS	DIJON	MULHOUSE
LOCATAIRES	36 %	40 %	39 %	28 %	47 %
PROPRIÉTAIRES	5 %	5 %	6 %	5 %	15 %

**y compris les logements occasionnels*

SOURCES : 3. INSEE, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023 - 4. INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023 - 5. INSEE, STATISTIQUE PUBLIQUE Tableaux de bord de l'économie française - 6. INSEE Références, France, portrait social, édition 2021

HABITAT INDIGNE ET INSALUBRE[7]

Un logement insalubre présente divers désordres qui peuvent affecter la santé des occupants comme l'humidité, un éclairage insuffisant, une surface trop restreinte.

En outre, le comportement des personnes peut occasionner des conditions de vie insalubres dans le logement, telle que l'accumulation excessive d'objets ou de déchets.

Après réception d'une plainte, les techniciens de santé de la ville procèdent à une visite du logement, réalisent des constats conformément aux prescriptions du code de la Santé Publique. Ils émettent ensuite des propositions comme la réalisation de travaux, la demande de suivi social... Ces situations sont complexes et nécessitent un temps d'instruction long. Ce travail se conduit avec les services de l'État et les travailleurs sociaux du CCAS.

En cas de présence de moisissures dans le logement, le service demande au RAFT (Réseau d'Allergologie de Franche-Comté) de réaliser des prélèvements. Les résultats permettent d'appuyer la demande de réalisation de travaux auprès des bailleurs pour préserver la santé des occupants.

Dans le cas des passoires thermiques, la Direction Maîtrise de l'Énergie est sollicitée pour aider les occupants à gérer leurs dépenses de chauffage.

218
plaintes relatives à l'habitat dégradé ont été traitées par les services de la Ville[8]

35
situations de syndrome de Diogène, trouble de l'entretien et de l'hygiène, traitées en lien avec le CCAS[8]

SANS-ABRISME

Un recours à la domiciliation plus fréquent[7]

Fin 2023, 712 personnes sont domiciliées par les services du Centre Communal d'Action Sociale, contre 525 personnes un an auparavant. Cette progression marquée qui se confirme sur le rythme annualisé est apparue suite à la crise sanitaire. Elle concerne principalement des personnes qui résidaient auparavant bien à Besançon et qui se trouvent en situation de rupture ou de décohabitation. À cette population, s'ajoutent les publics spécifiques, par exemple en sortie de détention, domiciliés par d'autres opérateurs sur le territoire.

Populations domiciliées par le CCAS		
Année	2022	2023
Nombre de personnes	525	712

Chiffres-clés du NPNRU

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Répartition des 223 relogements effectués entre 2020 et 2023 par la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans le cadre du NPNRU et des déconstructions sur le quartier de Planoise.

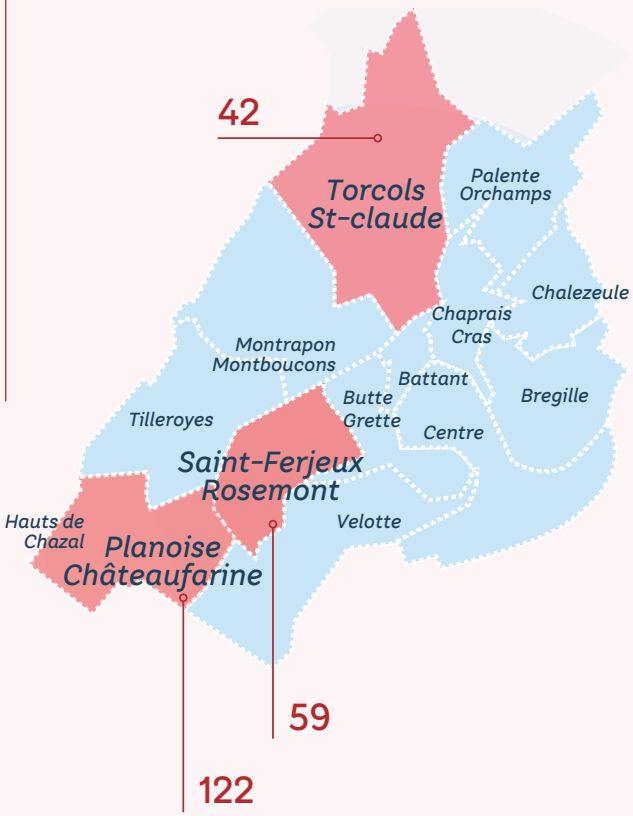

SOURCES : 7. CCAS de Besançon, février 2024 - 8. Direction Santé Publique, Ville de Besançon

FOCUS QUARTIERS

RÉPARTITION DE L'HABITAT SOCIAL DANS LES QUARTIERS[1]

Battant

Battant se distingue par un taux de vacance de 8 % de son parc de 467 logements publics (< à 3 % pour la moyenne bisontine).

Bregille

À Bregille, où le revenu médian figure parmi les plus élevés de Besançon (24 590 € annuels), les propriétaires-occupants représentent 49 % du parc de résidences principales du quartier (soit 13 points de plus que la moyenne bisontine), mais la part de locataires du parc social s'élève à 19,5 %.

Butte-Grette

Si dans le quartier Butte-Grette, la disparition de la cité Brulard ouvre la possibilité de futurs aménagements qui seront déterminants dans l'évolution de la configuration du quartier, cette opération modifie temporairement la proportion de logements sociaux au sein du quartier qui concentre un grand nombre de propriétaires-occupants (45 % contre 35 % à Besançon) et seulement 9 % de locataires du parc social.

Centre Chapelle-des-Buis

Les logements locatifs privés sont très présents dans le quartier Centre Chapelle-des-Buis : 68 % du parc total (40 % en moyenne à Besançon). Le parc public est quant à lui peu développé au centre et ne compte que 6 % de locataires HLM (contre 22 % à l'échelle bisontine).

Chaprais-Cras

L'habitat du quartier Chaprais-Cras est composé à 92 % de logements collectifs. Si les locataires du parc privé représentent 68,7 % des habitants, le logement social n'y accueille que 5,8 % de la population.

Montrapon-montboucons

95 % des résidences principales du secteur quartier prioritaire de Montrapon sont constituées par du logement social. En revanche, les IRIS Bouloie et Observatoire se distinguent par l'importance de leur offre de logements locatifs privés (77 % et 61 % contre seulement 40 % en moyenne pour la ville).

Palente-Orchamps Saragosse

Dans le quartier Palente-Orchamps, le logement social représente 69 % de l'habitat pour le secteur Chopin, et 53 % pour Palente. Certains IRIS présentent des structures de ménages qui impactent l'offre de logement, tel par exemple, l'IRIS Chopin qui compte 22 % de familles composées d'au moins 4 enfants.

Planoise-Châteaufarine

Au sein du quartier Planoise-Châteaufarine se trouve le plus grand quartier prioritaire de la ville, Planoise. Les logements sociaux y représentent les deux tiers du parc de résidences principales. Dans cinq IRIS sur dix, ils constituent plus de 75 % du parc. En dehors du secteur Saint-Laurent, les propriétaires-occupants sont minoritaires.

Saint-Claude Torcols

Près de la moitié des résidences principales du quartier Saint-Claude sont occupées par leur propriétaire (contre 35 % dans la ville). La part des logements sociaux est inférieure à la moyenne de Besançon (14 % contre 23 %).

SOURCES : 1. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données 2021 - 2. Portraits de quartier / Contrat de ville

LOCALISATION PAR IRIS DES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL[1]

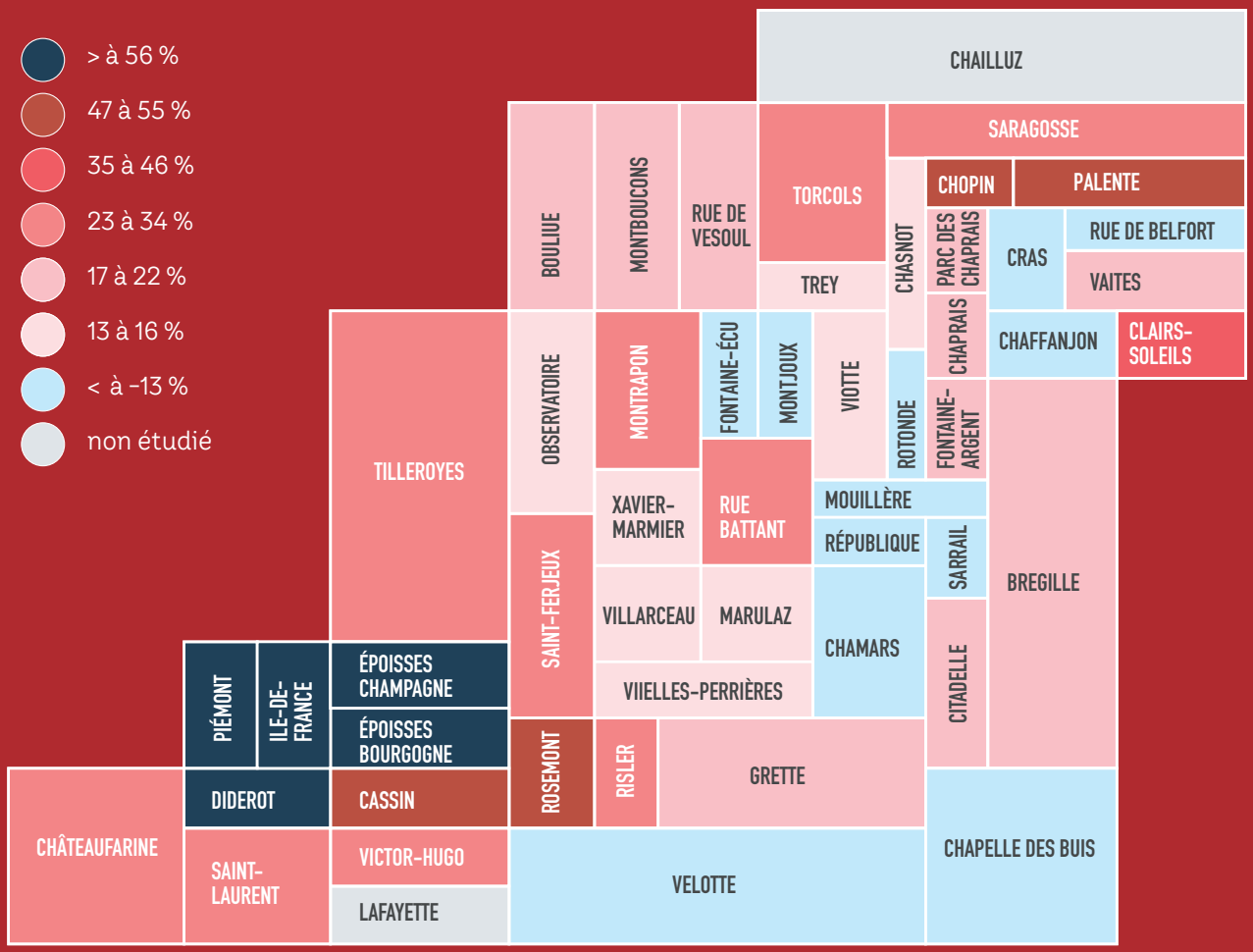

Rosemont Saint-Ferjeux

Le parc social est particulièrement développé dans le quartier Rosemont Saint-Ferjeux où 37 % des résidences principales sont occupées par des locataires du parc HLM (26 % à Besançon). Dans le secteur Rosemont, la part des locataires de logements sociaux est de 57 %. En conséquence, les locataires du parc privé sont en proportion moins nombreux (27 % contre 40 % à Besançon).

Tilleroyes

Dans le quartier des Tilleroyes, l'augmentation et la diversification du parc immobilier effectives depuis 2013, le développement du campus des Hauts-du-Chazal et des logements associés ont induit une progression de la présence étudiante. De fait, la répartition par âge de la population du quartier est désormais proche de celle de la ville. La part d'habitants occupant un logement social reste en dessous de la moyenne de la ville.

Vaîtes Clairs-Soleils

Plus de la moitié des résidences principales du quartier Vaîtes Clairs-Soleils sont occupées par un propriétaire (contre 35 % à Besançon). Dans le secteur Chaffanjon, les propriétaires représentent 63 % du parc. En revanche, le secteur Clairs-Soleils se distingue par une part élevée de locataires du parc public (41 % contre 23 % à Besançon et 4 % à Chaffanjon).

Velotte

Dans le quartier de Velotte, près des trois quarts des résidences principales sont occupées par leur propriétaire (62 % contre 35 % à Besançon). Le taux d'occupants de logements sociaux y est particulièrement bas : 8,03 %.

5 SANTÉ ET PRÉVENTION

CANICULE ET SANTÉ

L'ANNÉE 2023 MARQUÉE PAR UN ÉPISODE DE CHALEUR INÉDIT[1]

Les vagues de chaleur ont des effets importants sur la santé humaine, animale, végétale, et des écosystèmes. Météo France classe l'été 2023 au 4e rang des étés les plus chauds depuis 1900 et le mois de septembre 2023 comme le plus chaud jamais mesuré en France métropolitaine[1]. En Bourgogne-Franche-Comté, la température moyenne à dépassé les normales 1991-2020 de 4,5 degrés. Cet épisode de chaleur tardive des mois de septembre et octobre a présenté un caractère exceptionnel par son intensité et sa durée. À Besançon, la vigilance orange canicule a été activée du 17 août au 25 août 2023, semaine où la température la plus élevée de 2023 était enregistrée : 36°C.

LES EFFETS SANITAIRES DE LA CANICULE[2]

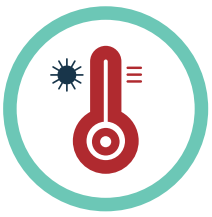

Un individu est en situation de confort thermique lorsque le bilan des échanges de chaleur avec l'environnement permet de maintenir sa température à 37°C sans effort inhabituel. Lorsque le corps doit produire un effort pour réguler sa température (frisson, transpiration...), il entre en situation de stress thermique. Les principaux risques directs de la chaleur sont l'hyperthermie, ou « coup de chaleur », et la déshydratation .

La surveillance quotidienne de Santé publique France est activée pendant les canicules dès qu'un département est placé en vigilance météorologique orange. Elle se concentre sur le recours aux soins d'urgences, avec un focus sur des indicateurs spécifiques d'effets directs et rapides sur la santé (hyperthermie / coup de chaleur, déshydratation, hyponatrémie) apparaissant moins de 24 h après une exposition à la chaleur en été.

Le bilan national publié par Santé Publique France pour la période de surveillance de l'été 2023 synthétise les expositions de la population aux épisodes de canicule, leurs impacts sur la santé (mortalité et morbidité), ainsi que les mesures de prévention mises en place.

Ce bilan confirme la nécessité de mesures de prévention sur tout le territoire et du renforcement de la stratégie d'adaptation au changement climatique afin de diminuer l'impact de la chaleur sur la santé des Français.

Lors des épisodes de canicule de l'été 2023, le rapport relève une augmentation de 100 % du recours aux soins d'urgence. 5 000 décès liés à la chaleur ont été comptabilisés pendant toute la période de surveillance, du 1er juin au 15 septembre, dont 1 500 décès survenus pendant les 4 épisodes de canicule.

Santé publique France estime a posteriori par département la mortalité toutes causes attribuable à l'exposition de la population générale à la chaleur. L'objectif est d'illustrer le poids de l'exposition de la population générale à la chaleur dans la mortalité toutes causes.

À l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, durant la période d'observation, 277 décès attribuables à la chaleur ont été recensés dont 103 durant les seules périodes de canicule, les plus de 75 ans représentent alors neuf décès sur dix.

SOURCES : 1. MÉTÉO FRANCE, « Le mois de septembre le plus chaud jamais observé en métropole », 29/09/2023 - 2. SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, Le point épidémio, Surveillance Canicule et Santé, Bourgogne-Franche-Comté, 29/08/2023

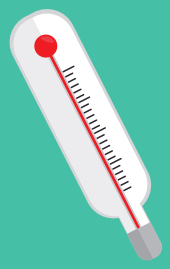

+4,5°

Dépassement des normales en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023

36°

Température caniculaire enregistrée à Besançon le 24 août 2023

277

décès attribués à la chaleur dans la région

9/10

des personnes décédées pendant les épisodes de canicule sont des personnes âgées de plus de 75 ans

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'intensité des vagues de chaleur est renforcée par le phénomène d'ilôts de chaleur. Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (Slime) de la Ville de Besançon a mis en place un réseau d'alerte et de lutte contre la précarité énergétique, qui, couplée à la précarité climatique, représente un enjeu sanitaire et social important.

Un travail de cartographie des situations de précarité énergétique et climatique permet de recouper ces informations avec les données relatives à l'habitat et aux revenus des ménages. Le quartier de Palente-Orchamps bénéficie du dispositif d'accompagnement « Territoire zéro exclusion énergétique ».

SOURCES : 3. ClimaDiag Commune

Projection à horizon 2050[3] du nombre de nuits chaudes dans le Grand Besançon

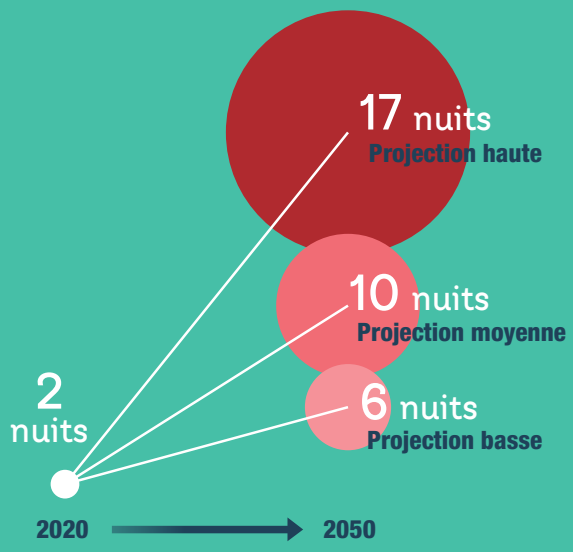

Une nuit est considérée comme chaude si la température durant cette nuit ne descend pas au-dessous de 20 C. Pour le territoire du Grand Besançon, qui bénéficie de vastes zones boisées ou végétalisées lesquelles sont censées pondérer les vagues de chaleur, les projections à 2050 annoncent néanmoins une évolution exponentielle. L'estimation basse envisage un triplement du phénomène tandis que la projection haute aboutit à un résultat multipliant par plus de 8 la valeur de référence.

Dans les zones urbanisées, souvent sujettes au phénomène d'îlot de chaleur, cet accroissement du nombre de nuits chaudes exacerbera les problèmes sanitaires. Cette situation sollicitera plus fortement les capacités des structures médicales et médico-sociales dans des périodes où celles-ci fonctionnent en effectifs réduits.

LA CANICULE se définit par une période de chaleur intense avec des températures maximales supérieures à 31°C et des températures minimales supérieures à 21°C pendant trois jours et trois nuits consécutifs. La canicule est associée au niveau de vigilance météorologique orange. Un bulletin de suivi des vagues de chaleur par Météo-France établit un niveau de vigilance par département, qui compte quatre échelons : vert (pas de vigilance particulière) ; jaune (pic de chaleur de courte durée) ; orange (canicule) ; rouge (canicule extrême, exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, et qui « présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population et des impacts sociétaux : sécheresse, approvisionnement en eau potable, aménagement ou arrêt de certaines activités, etc.).

NOMBRE DE SERVICES DE SOINS PRIMAIRES À BESANÇON EN 2023[1]

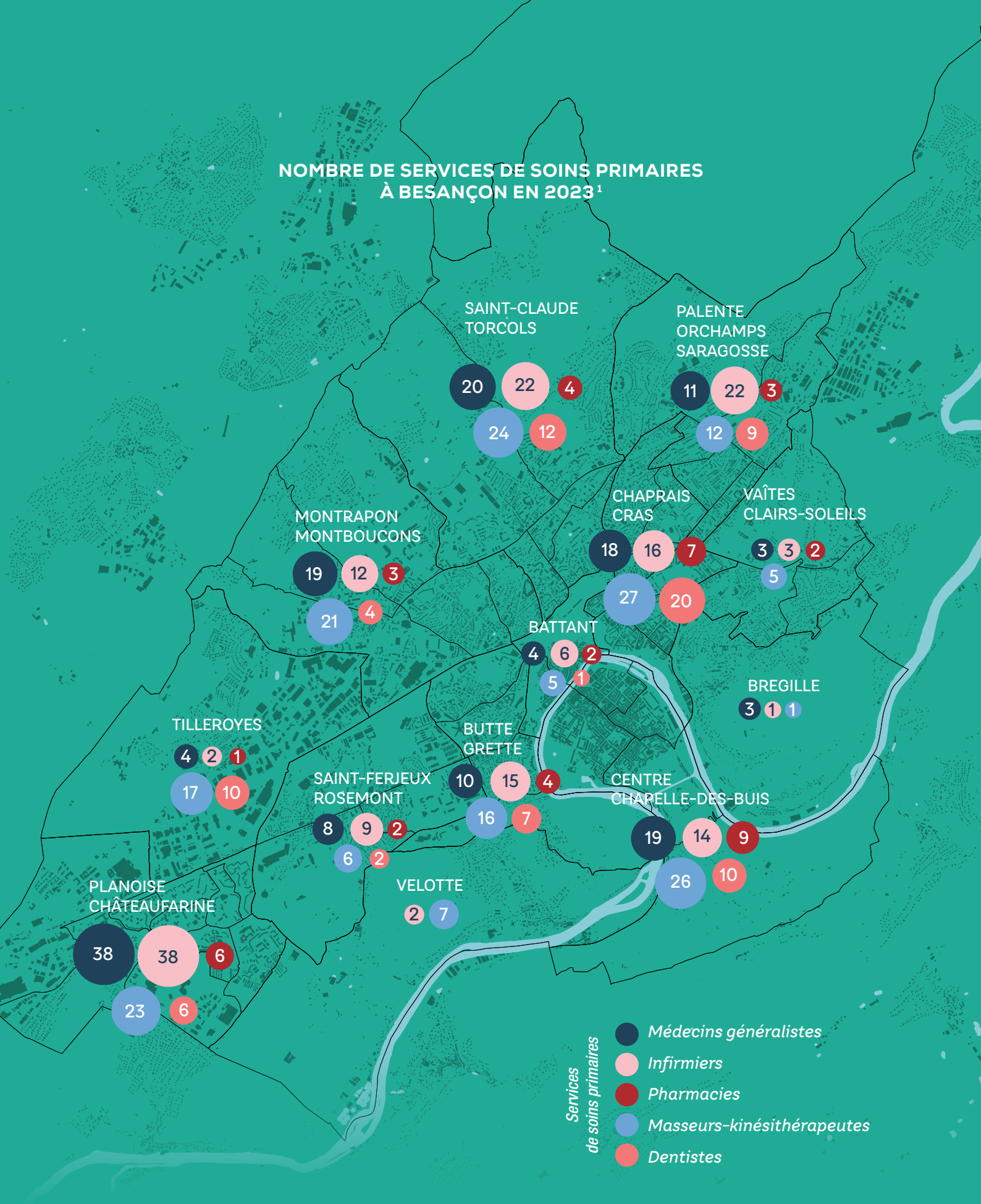

SOURCES : AUDAB, octobre 2023 ; IGN 2022 - CPAM de l'annuaire AMELI juiillet 2022, uniquement exercice libéral

OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

1 268 professionnels de santé libéraux exercent dans le Grand Besançon. Au 31 décembre 2022, le Grand Besançon comptait 246 médecins généralistes, soit une densité de 12,9 professionnels pour 10 000 habitants – densité supérieure au département (9,6), à la région (7,8) et au niveau national (8,4).

Les médecins généralistes exercent sur 30 communes. Les 2 communes ayant le plus de médecins généralistes sont Besançon (157) et Saint-Vit (13). 28 % des médecins généralistes sur le territoire ont plus de 60 ans.

Le Grand Besançon compte 7 centres de santé polyvalents et 5 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP).

Besoins identifiés dans le Grand Besançon

DENTISTES

PSYCHIATRES

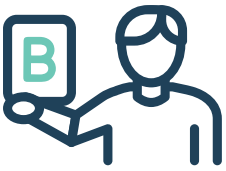

ORTHOPHONISTES

NEUROLOGUES

En termes de démographie médicale, le territoire Grand Besançon est mieux doté que le département et la région, avec cependant des disparités importantes en fonction des spécialités. La problématique de délai d'attente et d'accès aux soins pour les dentistes, psychiatres, orthophonistes et neurologues est régulièrement remontée par les partenaires du parcours de prévention et de soin du territoire.

Professionnels de santé libéraux, densité au 31/12/2022 [2]	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS
	Part de médecins pour 10 000 habitants		
MÉDECINS GÉNÉRALISTES	13,3	12,9	9,6
DENTISTES	6,9	6,4	5,1
OPHTALMOLOGISTES	2,0	1,2	0,6
CARDIOLOGUES	2,9	1,7	0,8
PNEUMOLOGUES	0,8	0,5	0,2
GASTRO-ENTÉROLOGUES	0,8	0,5	0,3
DERMATOLOGUES	1,2	0,9	0,5
GYNÉCOLOGUES	0,3	0,2	0,1
GYNÉCO.-OBSTÉTRICIENS	1,8	1,1	0,4
PÉDIATRES	1,2	0,7	0,3
SAGES-FEMMES	1,5	1,6	1,3
PSYCHIATRES	2,5	1,7	0,7
NEUROLOGUES	0,3	0,2	0,1
RHUMATOLOGUES	0,7	0,4	0,2
RADIOLOGUES	2,6	1,6	0,9
ORTOPHONISTES	4,2	4,0	2,5
INFIRMIERS	13,7	13,4	11,4
ENDOCRINOLOGUES	0,3	0,2	0,1
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTE	16,1	15,5	9,8
OTO-RHINO-LARYNGOLOGUE	0,8	0,5	0,2
NOMBRE DE PHARMACIES	43	65	181

Contrat Local de Santé

Le nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 est en cours d'élaboration avec les acteurs en prévention et promotion de la santé du territoire à l'échelle du Grand Besançon. Les grands enjeux qui ressortent du diagnostic territorial en santé mené en 2023 sont :

- → *s'adapter au vieillissement de la population,*
- → *s'adapter aux défis climatiques,*
- → *développer et améliorer l'offre et l'accès aux soins,*
- → *favoriser l'attractivité des métiers (et nouveaux métiers liés au vieillissement de la population),*
- → *renforcer les actions de prévention, promotion et éducation à la santé,*
- → *améliorer la prévention et le parcours en santé mentale.*

SOURCES : 2. Données CPAM au 31/12/2022

L'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES

Concernant l'offre d'hébergement pour personnes âgées, le taux d'équipement en places d'EHPAD pour 1 000 habitants de + de 75 ans sur le Grand Besançon (76 places) est très inférieur au niveau régional (111 places).

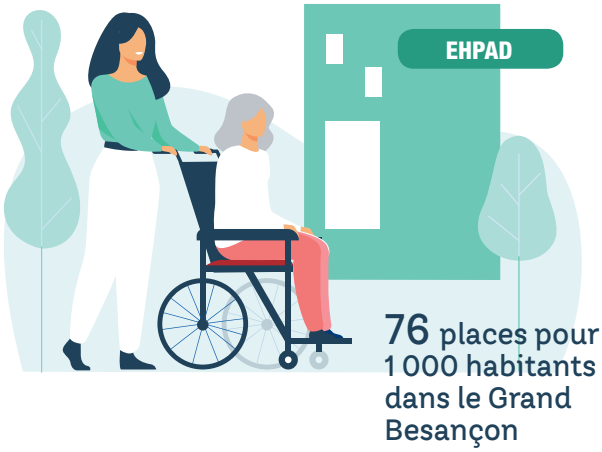

Même problématique en termes de places en Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : le taux d'équipement en places de SSIAD est de 0,7 % (1,9 % en France) et de 0,5 % de places en accueil médicalisé pour adultes handicapés (1,1 % en région, 0,9 % en France métropolitaine).

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) CaPaCiTéS Besançon et Métropole a été créée officiellement en mars 2023. La CPTS aide les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner entre eux et avec l'ensemble des acteurs de la santé.

11,93 %

des affiliés de la CPAM âgés de 16 ans et plus n'ont pas de médecin-traitant déclaré

MÉDECIN-TRAITANT ET RECOURS AUX SOINS

La part des bénéficiaires du régime général de plus de 16 ans sans médecin-traitant déclaré est de 11,93 % sur la ville de Besançon comparé à 10,17 % dans le Grand Besançon.

Ce taux est supérieur dans certains quartiers dont celui de Palente-Orchamps avec un taux de 14,08 %.

Nombre et proportion d'affiliés à la CPAM n'ayant pas eu recours au médecin généraliste au cours des deux dernières années[3]

	Nombre d'affiliés de 16 ans et plus	*Part du non-recours*
BATTANT	5 716	*21,0 %*
BREGILLE	2 184	*14,9 %*
BUTTE-GRETTE	4 882	*14,5 %*
CENTRE CHAPELLE-DES-BUIS	6 630	*21,9 %*
CHAPRAIS-CRAS	12 792	*13,7 %*
MONTRAPON-MONTBOUCONS	8 507	*15,8 %*
PALENTE-ORCHAMPS SARAGOSSE	7 616	*10,6 %*
PLANOISE-CHÂTEAUFARINE	11 151	*9,3 %*
SAINT-CLAUDE TORCOLS	10 815	*11,2 %*
SAINT-FERJEUX ROSEMONT	4 189	*10,6 %*
TILLEROYES	1 945	*12,0 %*
VAÎTES CLAIRS-SOLEIL	4 034	*13,0 %*
VELOTTE	1 755	*12,5 %*

SOURCES : 3. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données CPAM, Base de données SIAM / Erasme 2023

SANTÉ MENTALE

UNE PRÉOCCUPATION GRANDISSANTE

Avec environ 9 000 décès annuels par suicide, la France présente l'un des taux de suicide les plus élevés d'Europe et ce, malgré une baisse au cours des 20 dernières années. Si le geste suicidaire ne recouvre pas toutes les dimensions des questions de santé mentale, il en demeure un indicateur fort.

Santé Publique France[4] dresse en 2023 le constat global d'une altération de la santé mentale marquée par l'augmentation des idées suicidaires et des tentatives de suicide pendant et à la suite de la crise sanitaire.

Il n'est pas observé de hausse des décès par suicide. Cependant, l'augmentation importante des passages aux urgences pour idées suicidaires, notamment chez les jeunes, témoigne d'un mal-être qui apparait durable. L'impact de la crise sanitaire est probable, mais d'autres causes potentielles de mal-être, telles que les difficultés économiques, la situation internationale ou les problèmes environnementaux pourraient contribuer à une altération persistante de la santé mentale.

Si le mal-être actuel des jeunes est préoccupant, et doit faire l'objet d'interventions ciblées, il n'en demeure pas moins que la majorité des décès par suicide concernent les adultes de plus de 40 ans, majoritairement des hommes, sans oublier que, par classe d'âge, les taux les plus élevés de suicide sont constatés chez les seniors.

La prévention du suicide est donc une priorité de santé publique à tous les âges de la vie. Elle s'inscrit également dans une stratégie plus large de promotion de la santé mentale et de prévention de la souffrance psychique.

Le dispositif VigilanS est un dispositif de veille téléphonique extra-hospitalière pour patients suicidants visant à diminuer la récidive et la mortalité suicidaire. L'inclusion dans le dispositif se fait par le biais d'un professionnel de santé.

Il a été expérimenté de 2015 à 2017 sur six sites pilotes en France, dont le Jura. Il s'est étendu dès 2019 au Doubs.

Conseil Local en Santé Mentale

Le Conseil local en santé mentale du Grand Besançon (CLSM) réunit de nombreux professionnels, acteurs et usagers en santé mentale afin de mieux prendre en compte les différentes problématiques soulevées. Le CLSM dispose de groupes de travail et d'une cellule de suivi des situations complexes.

Évolution des cas étudiés par la cellule Situations complexes du Conseil Local en Santé Mentale du Grand Besançon

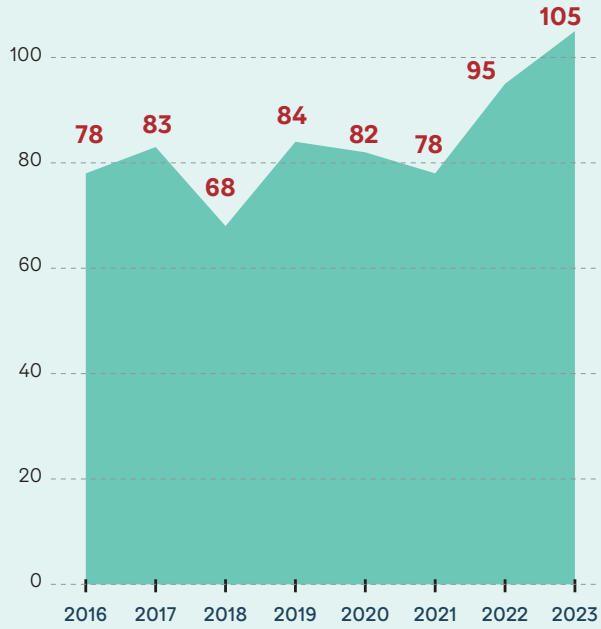

SOURCES : 4. SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, Bulletins de santé publique du 5 février 2024

CANCER COLORECTAL

Le cancer colorectal regroupe sous un même nom les cancers du côlon et du rectum. C'est le 3e cancer le plus fréquent chez l'homme et le 2e chez la femme, il est au 2e rang des décès par cancer chez l'homme et au 3e rang chez la femme.

Le dépistage du cancer colorectal est toujours une priorité de santé publique en raison de la fréquence importante de la maladie et d'un taux de participation au dépistage encore trop faible. Détecté tôt, le cancer colorectal se guérit 9 fois sur 10.

L'atteinte de l'objectif de 65 % en France éviterait 6 000 décès et 5 700 nouveaux cas de CCR par an. Or le de taux de participation au programme de dépistage est encore insuffisant.

Il est de 34,3 % en France en 2021-2022 et de 37 % dans le Doubs, ce qui est bien inférieur aux recommandations européennes (taux minimum acceptable, 45 %, et taux recommandé, 65 %). Il est également très variable d'un quartier à l'autre.

À Besançon, si la moyenne du taux de dépistage s'établit à 31 %, celle constatée sur les quartiers prioritaires est inférieure de 4 à 11 points. Il s'agit là d'un marqueur révélateur des inégalités sociales en matière de santé.

6 000 décès/an
évitables grâce au dépistage

31 %
Taux de dépistage à Besançon, largement en deça des objectifs

Détecté tôt, le cancer colorectal se guérit 9 fois sur 10

Taux de dépistage du cancer colorectal[5]

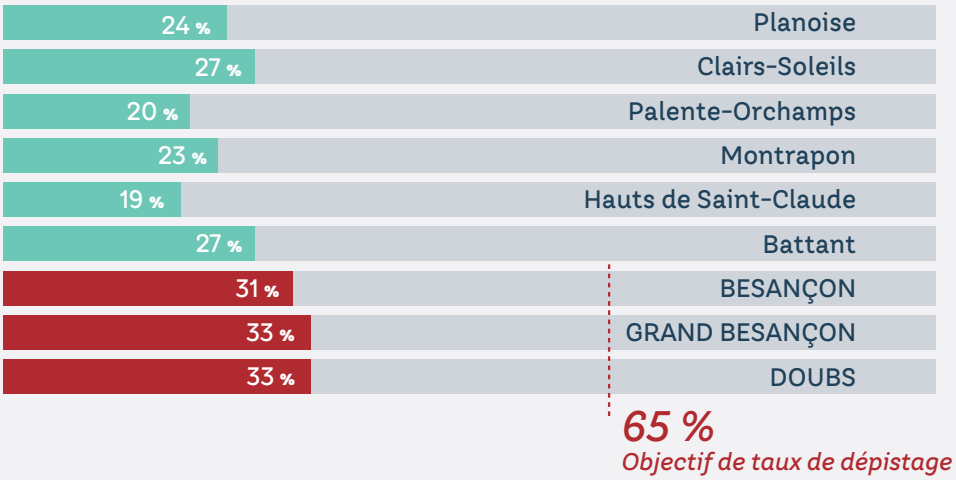

SOURCES : 5. Données CPAM – juillet 2023

FOCUS QUARTIERS

ÉVALUATION D'IMPACT EN SANTÉ ET PRISE EN COMPTE DU CONCEPT « UNE SEULE SANTÉ »[4]

Le concept « Une seule santé » (*One health* en anglais) est une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire qui vise à aborder les questions de santé en reconnaissant que la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes sont interdépendants.

En parallèle, l'étude d'impact en santé (EIS) est une méthode d'évaluation qui vise à analyser les effets potentiels d'un projet, d'une politique ou d'un programme sur la santé d'une population. Elle se concentre sur l'identification, l'évaluation et la gestion des impacts directs et indirects sur la santé publique. Cela inclut notamment les impacts sur la santé physique, la santé mentale, le bien-être social, la qualité de l'environnement et l'accès aux services de soins.

On estime que l'état de santé dépend à 80 % de l'environnement physique et social, de nos habitudes et conditions de vie. Par conséquent, les choix en matière d'aménagement du territoire sont de véritables leviers pour améliorer la santé, l'environnement, le mieux vivre et le bien-être des populations.

En liant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux Objectifs de l'Urbanisme Favorables à la Santé, l'EIS favorise l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme globalement intégrateur des enjeux de santé.

En 2019, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon se sont engagés dans un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour moderniser le quartier de Planoise. Ce programme comporte de nombreux enjeux, tels que l'amélioration de la qualité résidentielle, pour faire du cadre de vie, un environnement harmonieux et dynamique.

C'est dans le cadre du NPNRU qu'a été décidée la réalisation d'une Évaluation d'Impact en Santé (EIS) de Planoise. L'étude a pour objet la potentielle résidentialisation d'un groupe d'immeubles. La résidentialisation consiste à donner un caractère privé aux immeubles en repoussant les limites de l'espace public et permettre l'appropriation des lieux par les résidents de manière collective.

L'étude se concentre sur un secteur spécifique et cible un immeuble isolé regroupant 85 logements et 126 habitants. Cette zone a été identifiée pour son potentiel d'amélioration du cadre de vie résidentiel. Le projet vise à intervenir sur les espaces extérieurs, à améliorer la sécurité, la cohésion sociale, l'esthétique et l'accessibilité, ainsi qu'à répondre aux besoins spécifiques des habitants en termes de stationnement et d'usage des espaces communs.

L'approche spécifique en matière de santé se concentre sur l'intégration de la santé environnementale et le renforcement de l'accès aux soins pour les populations vulnérables.

L'EIS liste les défis socio-économiques auxquels est confronté le quartier, notamment en termes de pauvreté, de sécurité et d'accès aux services essentiels.

Le diagnostic réalisé met en avant l'importance du cadre de vie, de l'urbanisme favorable à la santé, de la qualité de l'air extérieur et de la protection de la biodiversité comme axes prioritaires. Ces efforts sont complétés par la promotion de l'activité physique et sportive, l'encouragement à un mode de vie actif, et la valorisation des espaces verts pour leurs effets bénéfiques sur la santé physique et mentale, particulièrement chez les enfants et les groupes sociaux défavorisés.

L'EIS propose une série de recommandations articulées autour de cinq principaux enjeux pour améliorer le projet de renouvellement urbain dans le quartier de Planoise. L'étude permet de mettre en réseau les différentes politiques d'intervention sur le quartier.

Améliorer le cadre de vie et l'image du secteur à proximité de l'immeuble : préservation et renforcement de la végétalisation, amélioration de l'esthétique et de l'hygiène des espaces extérieurs, création d'îlots de fraîcheur.

Sécuriser le secteur : réduction de la présence d'espaces cachés et peu accessibles, restructuration de l'éclairage public, dispositifs limitant la circulation de véhicules non autorisés.

Renforcer les liens entre les habitants et l'appropriation des espaces extérieurs : installation d'aires de jeux pour enfants, aménagement d'espaces favorisant la convivialité.

Promouvoir l'activité physique : mise en place d'équipements sportifs, de parcours santé et d'animations.

SANTÉ ET INDICES DE PRÉCARITÉ

Plusieurs indicateurs de précarité se trouvent concentrés sur les quartiers prioritaires de la Ville. Le taux de personnes affiliées à la CPAM mais ne bénéficiant pas d'une couverture complémentaire est un indicateur pertinent pour mesurer les difficultés d'accès aux soins pour une population donnée.

La part des bénéficiaires sans complémentaire santé est plus élevée à Besançon (12,58 %) que dans le Grand Besançon (10,77 %) ou le département (10,35 %), et ce, pour toutes les classes d'âge. La part des bénéficiaires sans complémentaire santé est supérieure à celle de Besançon sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

Part des affiliés à la CPAM sans complémentaire santé [6] en 2022

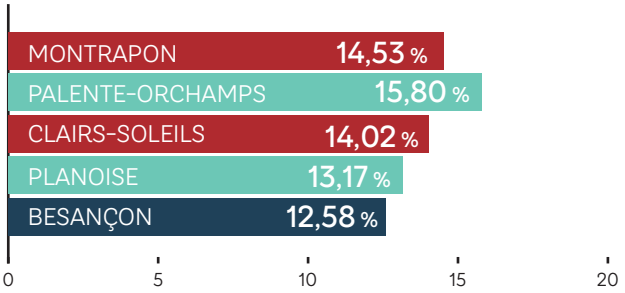

21,77 % des affiliés CPAM de la Ville de Besançon bénéficient de la Complémentaire santé solidaire (C2S sans participation financière, ou C2SP avec participation) ou de l'Aide médicale d'État (AME). Ce taux est plus élevé à Besançon qu'à l'échelle du Grand Besançon (14,73 %) et du Doubs (10,03 %). Cet indicateur est également nettement supérieur sur les quartiers prioritaires : Planoise (48,53 %) ; Clairs-Soleils (42,40 %) ; Palente-Orchamps (40,93 %) ; Montrapon (40,68 %).

18,73 % des affiliés bisontins sont en affection de longue durée (ALD), dont 56 % des plus de 70 ans. Cet indicateur est équivalent à 1 ou 2 points dans les quartiers de Besançon. Le taux standardisé de personnes nouvellement admises en ALD pour maladies cardiovasculaires en 2020 est de 630,7 pour le Grand Besançon (taux supérieur à la région).

De manière générale, l'état de santé des personnes est plus dégradé dans les quartiers qui relèvent de la politique de la ville, en lien avec l'exposition et le cumul de plusieurs facteurs de risques (environnement économique et social, ressources personnelles, cadre de vie, etc.).

SOURCES : 6. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données CPAM, Base de données SIAM / Erasme 2023

PART DES AFFILIÉS DE LA CPAM SANS COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PAR IRIS)[7]

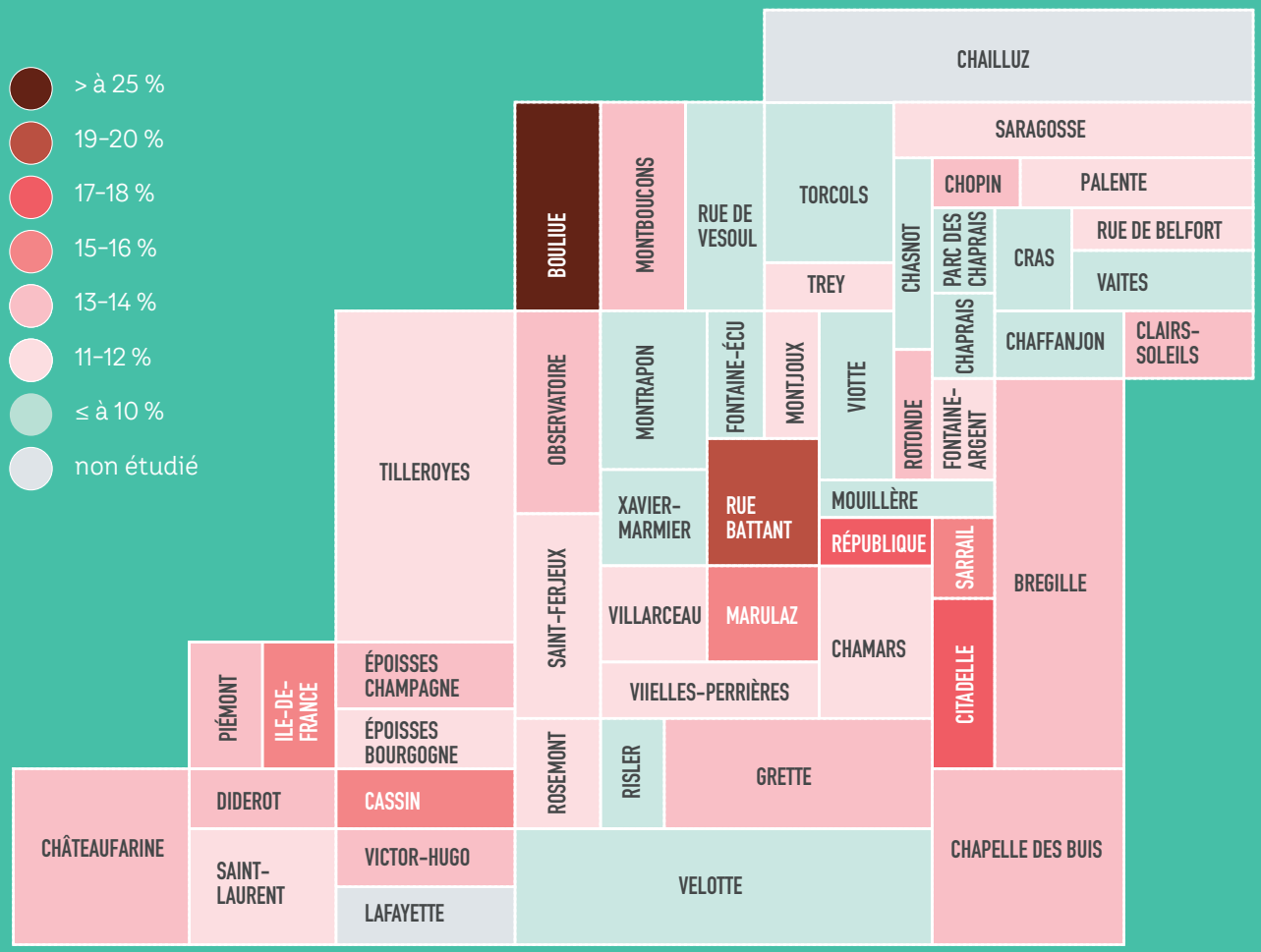

Degré de couverture santé et accès aux soins disparates

À l'échelle d'un quartier, les données sont fréquemment pondérées par l'hétérogénéité des situations entre les IRIS. À titre d'exemple, l'IRIS de la Bouloie dans le quartier des Montboucons présente une population atypique (72,4 % de 15-29 ans, contre 44 % pour le quartier et 29 % en moyenne pour la ville) qui vient biaiser la lecture statistique globale du quartier. Les données se rapportant au recours aux soins et aux services de santé de cette population jeune, souvent étudiante, se distinguent radicalement de celles observées au sein d'autres secteurs.

C'est donc en le mesurant par IRIS, que ce taux de couverture, rapporté à la population totale affiliée, révèle des disparités qui confirment ou recoupent d'autres problématiques, notamment d'ordre social ou économique.

SOURCES : 7. AUDAB, Observatoire Socio-Urbain de Besançon, données CPAM, Base de données SIAM / Erasme 2023

CCAS
Besançon

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

ABS

DISPONIBLE POUR CHAQUE QUARTIER

Pour aller plus loin, retrouvez les dossiers complets de l'ABS quartier par quartier sur le site :

WWW.BESANCON.FR/CCAS

03 81 41 21 21
7-9 rue picasso 25000 BESANÇON
ccas@besancon.fr

© Rédaction : CCAS de la Ville de Besançon / Agence Rhodosigne - Impression : L'imprimeur Simon - Avril 2024
IMPRIM'VERT®

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon